

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2019

DONNÉES 2018 – VERSION SIMPLIFIÉE



aide



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE

aide



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION
DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2019

DONNÉES 2018 – VERSION SIMPLIFIÉE



SOMMAIRE

1. L'ENREGISTREMENT EMAS	5
2. LA CONFORMITÉ LÉGALE	9
3. LES RÉSULTATS	11
3.1 Les indicateurs	11
3.1.1 L'indicateur de base	11
3.1.2 Efficacité énergétique : évolution globale	13
3.1.3 Autres indicateurs	14
3.2 Les exigences, performances et résultats	16
3.2.1 Les analyses légales	16
3.3 Les rendements épuratoires légaux	29
4. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	31
4.1 Les objectifs avant 2017	31
4.1.1 Les objectifs en cours	31
4.2 Objectifs second semestre 2017 – année 2018	37
5. LES RÉSULTATS	41
5.1 Les plaintes	41
5.2 Les boues d'épuration	42
5.2.1 La production	42
5.2.2 Les filières d'évacuation	42
5.3 Les déchets	44
5.3.1 Les refus de dégrillage	44
5.3.2 Les sables	44
5.3.3 Les graisses	45
5.3.4 Les écumes et flottants	46
5.3.5 Évolution annuelle	48
5.4 La consommation des réactifs	49
5.5 La consommation en eau de distribution	52
5.6 Les produits de curage des réseaux	53
5.6.1 Le centre de traitement de Liège-Oupeye	53
5.6.2 Les centres de regroupement des pcr	54
5.7 Les rejets de CO ₂	55
5.8 Les gadoues de fosses septiques	56
5.9 Les eaux industrielles	58
5.10 La production d'énergie renouvelable	59
5.11 Les pollutions	60
5.12 La biodiversité	60
6. QUELQUES DONNÉES EN VRAC	61
7. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	63
8. GLOSSAIRE	65
9. ADRESSE ET PERSONNES DE CONTACT	66
10. DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION	67



1. L'ENREGISTREMENT EMAS

Pour la période d'enregistrement 2017-2019, vu le nombre conséquent de sites repris dans l'enregistrement, les contrôles sur site réalisés par l'auditeur externe ont été organisés sur un échantillonnage respectant les exigences BELAC en cette matière.

Pour le prochain cycle d'enregistrement 2020-2022 ; l'échantillon représentatif sera défini par la méthode suivante, validée par le comité EMAS de l'UE pour l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés (O.A.A) en région wallonne :

CLASSES		PÉRIODE / FRÉQUENCE
1	Stations →= 50.000 EH	1 cycle / 1 visite par période de 3 ans
2	10.000 ←= Stations ← 50.000 EH	2 cycles / 1 visite par période de 6 ans
3	Stations ← 10.000 EH	3 cycles / 1 visite par période de 9 ans

L'enregistrement EMAS de l'AIDE concerne uniquement l'exploitation des stations d'épuration dont la liste se trouve ci-dessous et du centre de chaulage de Lantin.

Cette année :

- Les stations de Trois-Ponts et de Welkenraedt entrent dans l'enregistrement.
- Les stations de Yerne et de Waremme étant non-conformes au point de vue résultats des eaux rejetées (voir point 2.2.1 : Analyses légales), nous avons décidé de les sortir momentanément de l'enregistrement EMAS.

N°	INSTALLATION	ADRESSE	CAPACITÉ EH	TYPE	MISE EN SERVICE	ÉCHÉANCE PERMIS
1	SE Amay	Rue du Nord Belge, 20 à 4540 Amay	54200	Boues activées	2014	Juin 2029
2	SE Aubel	Route de Val Dieu, 86 à 4880 Aubel	8000	Boues activées	1989	Mars 2019
3	SE Avernas-le-Bauduin	Rue des Prés, 9 à 4280 Avernas-le-Bauduin	9200	Boues activées	2001	Septembre 2027
4	SE Awans	Rue de Jemine, 27 à 4340 Awans	9600	Boues activées	2000	Décembre 2027
5	SE Aywaille	Avenue François Cornesse, 134 à 4920 Aywaille	9050	Boues activée	2014	Juin 2031
6	SE Bola	Route de Nessonvaux à 4861 Soiron (Pepinster)	2300	Boues activées	1996	Mars 2024

N°	INSTALLATION	ADRESSE	CAPACITÉ EH	TYPE	MISE EN SERVICE	ÉCHÉANCE PERMIS
7	SE Braunlauf	Weg Nach Crombach à 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999	Juin 2026
8	SE Bullange	Rue de Rocherath à 4760 Bullingen/ Bullange	1500	Biodisques	1991	Septembre 2022
10	SE Butgenbach	Monschauerstrasse à 4750 Butgenbach	3200	Boues activées	2000	Juillet 2024
11	SE Chawresse	Rue Large Voie, 8 à 4130 Esneux (Tilff)	2100	Biodisques	2002	Octobre 2022
12	SE Coö	Sentier Vicinal n°137 à 4970 Stavelot	1400	Biodisques	2013	Décembre 2027
13	SE Crenwick	Fond de Villereau à 4257 Berloz	300	Biodisques	2001	Juillet 2024
14	SE Deigné	Fond de Deigné à 4920 Aywaille	300	Boues activées	2001	Février 2025
15	SE Embourg	Prés des Damselles à 4053 Embourg	27000	Boues activées	1996	Mai 2026
16	SE Engis	Route du Zoning Industriel d'Engis à 4480 Engis	21600	Boues activées	2005	Janvier 2025
17	SE Esneux	Rue de l'Athénée à 4130 Esneux	7500	Boues activées	2005	Février 2022
18	SE Ferrières (Malacord)	Chemin des Vœux, 1 à 4190 Ferrières	600	Boues activées	1988	Juin 2023
19	SE Ferrières (Saint-Roch)	Allée Bernardfagne, 7 à 4190 Ferrières	600	Boues activées	1991	Avril 2024
20	SE Fooz	Rue J. Calcôve, 39 à 4340 Fooz	3000	Boues activées	1977	Septembre 2024
21	SE Francorchamps	Route du Circuit, 39 à 4970 Francorchamps	500	Boues activées	1998	Mai 2037
22	SE Freloux	Rue du Village à 4347 Fexhe-Haut- Clocher	3000	Boues activées	1977	Décembre 2023
23	SE Goffontaine	Route de Goffontaine à 4860 Pepinster	30000	Boues activées	2004	Août 2024
24	SE Grosses Battes	Rue du Canal de l'Ourthe à 4031 Angleur	59040	Boues activées	2003	Décembre 2023
25	SE Hamoir	Quai du Baty à 4180 Hamoir	2700	Boues activées	1980	Octobre 2023
25	SE Henri-Chapelle	Chaussée de Ruyff, 325 à 4840 Welkenraedt	1800	Boues activées	1990	Octobre 2021
26	SE Herve	Rue d'Elvaux, 75 à 4651 Herve	3600	Boues activées	2014	Janvier 2032
27	SE La Brouck	Rue la Brouck Campagne à 4870 Trooz	1 000	Boues activées	2009	Décembre 2026
28	SE La Falize	Rue d'Odumont à 1990 Lierneux	2500	Biodisques	2015	Mai 2032

N°	INSTALLATION	ADRESSE	CAPACITÉ EH	TYPE	MISE EN SERVICE	ÉCHÉANCE PERMIS
29	SE La Mule	Rue Fontaine-Carlot à 4270 Berloz	2850	Boues activées	2009	Juillet 2027
30	SE La Walтинne	Rue des Grosses Pierres, 22 à 4050 Chaudfontaine	1500	Boues activées	1992	Janvier 2024
31	SE Lantin	Rue de la Berwinne à 4450 Lantin	35000	Boues activées	1969	Février 2038
32	SE Lantin chaulage	Rue de la Berwinne à 4450 Lantin	/	/	/	Février 2038
33	SE Lantremange	Rue du Roua, 116 à 4300 Lantremange (Waremmе)	4500	Boues activées	1993	Octobre 2023
34	SE Liège-Oupeye	Rue Voie de Liège, 40 à 4681 Hermalle sous Argenteau	446500	Boues activées	2007	Mars 2024
35	SE Lontzen	Chemin du Moulin à 4710 Lontzen	4700	Boues activées	2011	Avril 2031
36	SE Louveigné	Rue de Liège à 4141 Louveigné	5130	Lagunage aéré	1991	Septembre 2023
37	SE Malmedy	Avenue de Norvège, 40 à 4960 Malmedy	30000	Lagunage aéré	1993	Décembre 2023
38	SE Manderfeld	Chemin de Manderfeld vers Krewinkel à 4760 Bullange	500	Boues activées	1999	Juin 2026
39	SE Marchin (Lilot)	Rue Fourneau à 4570 Marchin	2500	Boues activées	1982	Juillet 2020
40	SE Membach	Rue du Moulin, 4 à 4837 Membach (Baelen)	24600	Boues activées	1998	Décembre 2027
41	SE Momalle	Chemin des Etourneaux à 4350 Remicourt (Momalle)	3000	Boues activées	1979	Novembre 2024
42	SE Neupré (Butay)	Au lieu-dit Butay à 4120 Neupré	2000	Boues activées	1982	Août 2019
43	SE Nonceveux	Rue du Fond, 6 à 4920 Aywaille	500	Boues activées	1999	Juillet 2038
44	SE Oreye	Rue des Prés, 12 à 4360 Oreye	3 500	Boues activées	1992	Juillet 2023
45	SE Othée	Chemin de remembrement, 13 à 4340 Awans	500	Boues activées	2001	Juin 2023
46	SE Ouffet	Rue du Bout à 4590 Ouffet	1500	Boues activées	1992	Février 2022
47	SE Plombières	Rue Gérardbroisch à 4850 Plombières	24750	Boues activées	1998	Septembre 2026
48	SE Retinne	Rue du Six Août, 64 à 4621 Retinne (Fléron)	9000	Boues activées	1985	Octobre 2027
49	SE Robertville	Rue du Lac à 4898 Robertville	800	Boues activées	1999	Janvier 2028
50	SE Rosoux	Rue Désiré Lismonde, 65 à 4257 Berloz	600	Biodisques	2001	Janvier 2024

N°	INSTALLATION	ADRESSE	CAPACITÉ EH	TYPE	MISE EN SERVICE	ÉCHÉANCE PERMIS
51	SE Saint-Remy	Voie de Feneur à 4670 Blegny	6200	Boues activées	2004	Mars 2023
52	SE Saint-Vith	Wiesenbachstrasse à 4780 Saint-Vith	7100	Boues activées	1988	Juin 2024
53	SE Sclessin	Verte-Voie, 80 à 4000 Liège	150000	Boues activées	2014	Juillet 2026
54	SE Soumagne	Chaussée de Wégimont à 4630 Soumagne	9850	Boues activées	2004	Mars 2023
55	SE Stavelot	Rue des Neuf Moulins à 4970 Stavelot	8400	Boues activées	2002	Janvier 2024
56	SE Sy	Rue de Luins à 4190 Sy	500	Biomasse fixée	1999	Août 2024
57	SE Thier de Huy	Rue Thier de Huy à 4570 Marchin	1000	Biodisques	2002	Juillet 2023
58	SE Thommen	Schokolbergweg à 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999	Juin 2026
59	SE Trois-Ponts	Sur les fosses à 4970 Stavelot	1950	Boues activées	2016	Décembre 2032
60	SE Wansin	Rue de Orp, 2 à 4280 Wansin	5000	Boues activées	2015	Juillet 2026
61	SE Waremme (hors enregistrement)	Rue de l'Épervier, 11 à 4300 Waremme	10000	Fossé d'oxydation	1957	Juillet 2026
62	SE Wegnez	Rue de Vovegnez, 47 à 4860 Pepinster (Wegnez)	170000	Boues activées	2001	Février 2024
63	SE Welkenraedt	Rue Lançaumont à 4840 Welkenraedt	9500	Boues activées	2017	Mars 2031
64	SE Wihogne	La Niestrée, 21 à 4452 Wihogne	9200	Boues activées	1995	Juillet 2023
65	SE Yerne (hors enregistrement)	Rue de Hodeige à 4360 Oreye	9100	Lit bactérien	1993	Mars 2024

2. LA CONFORMITÉ LÉGALE

La législation applicable à nos activités est identifiée via une veille réglementaire. Cela nous permet d'assurer la conformité de nos installations mais également d'anticiper les législations futures. L'ensemble des textes légaux applicables à nos activités est compilé dans un registre réglementaire.

Nous disposons pour l'ensemble des sites des permis d'exploiter, autorisations de déversement et permis d'environnement.

De plus lors des audits internes, la conformité légale des sites est vérifiée via une « check-list légale ».



Station d'épuration de Welkenraedt (9 500 E.H.)



3. LES RÉSULTATS

3.1 LES INDICATEURS

Le règlement EMAS n°2017/1505 du 28 août 2017 du parlement européen impose de déterminer des indicateurs dits de base et ce pour tous les types d'organisation. Ils sont axés sur les performances dans les domaines essentiels suivants : efficacité énergétique, utilisation rationnelle des matières, de l'eau et des émissions, production de déchets, actions en faveur de la biodiversité et suivi des émissions.

Ces indicateurs se composent des éléments suivants :

- ▶ un chiffre A correspondant à l'apport/incidence annuel(le) total(e) ;
- ▶ un chiffre B correspondant à la production annuelle totale de l'organisation ;
- ▶ un chiffre R représentant le ratio A/B.

C'est pourquoi, selon les conditions de prélèvements, l'indicateur de base peut fortement varier d'une année à l'autre pour une même station et ce sans qu'aucune modification significative n'ait été apportée au fonctionnement de cet ouvrage.

Pour présenter l'indicateur de base, nous avons regroupé les stations d'épuration en trois catégories selon leur capacité épuratoire nominale à savoir : les stations dont la capacité est supérieure à 10 000 EH, les stations dont la capacité est comprise entre 2 000 EH et 10 000 EH et en fin les stations dont la capacité est inférieure à 2 000 EH.

3.1.1 L'INDICATEUR DE BASE

Au regard de notre activité d'épuration des eaux, il nous est apparu opportun de définir comme indicateur de base pour les stations, l'efficacité énergétique représentée par le ratio de la consommation électrique sur la pollution entrante.

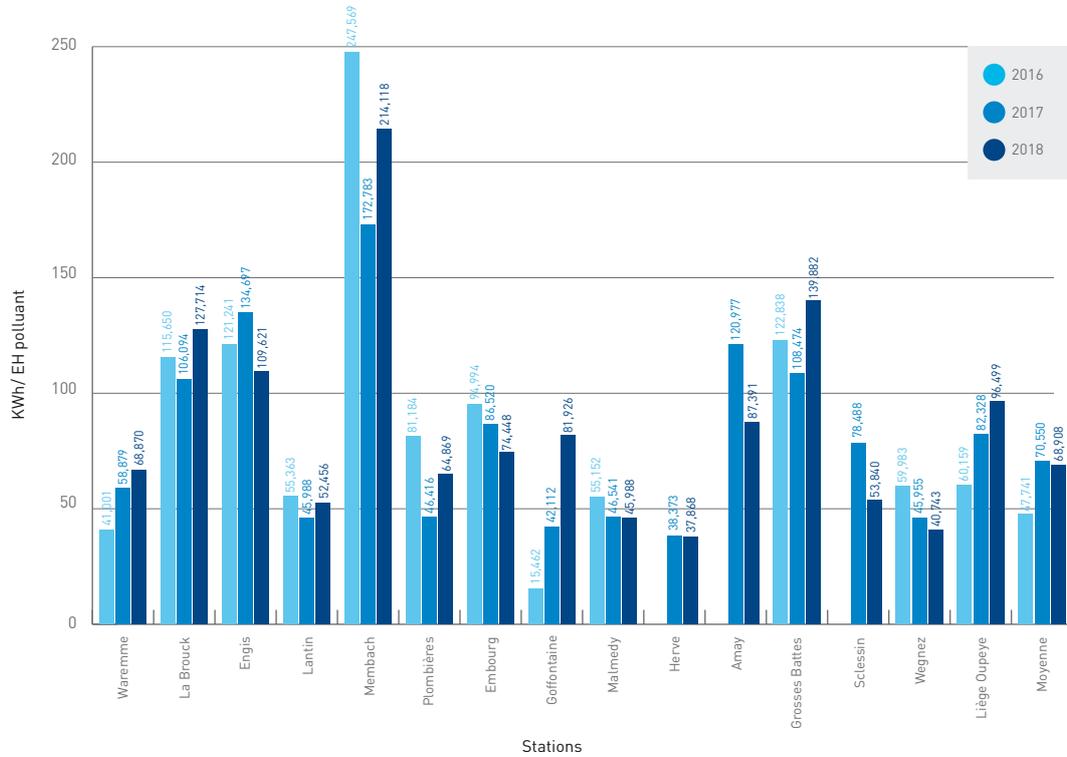
Indicateur de base = Consommation électrique en kWh / EH_{polluants}

Au regard de notre activité d'épuration des eaux, il nous est apparu opportun de définir comme indicateur de base pour les stations, l'efficacité énergétique représentée par le ratio de la consommation électrique sur la pollution entrante.

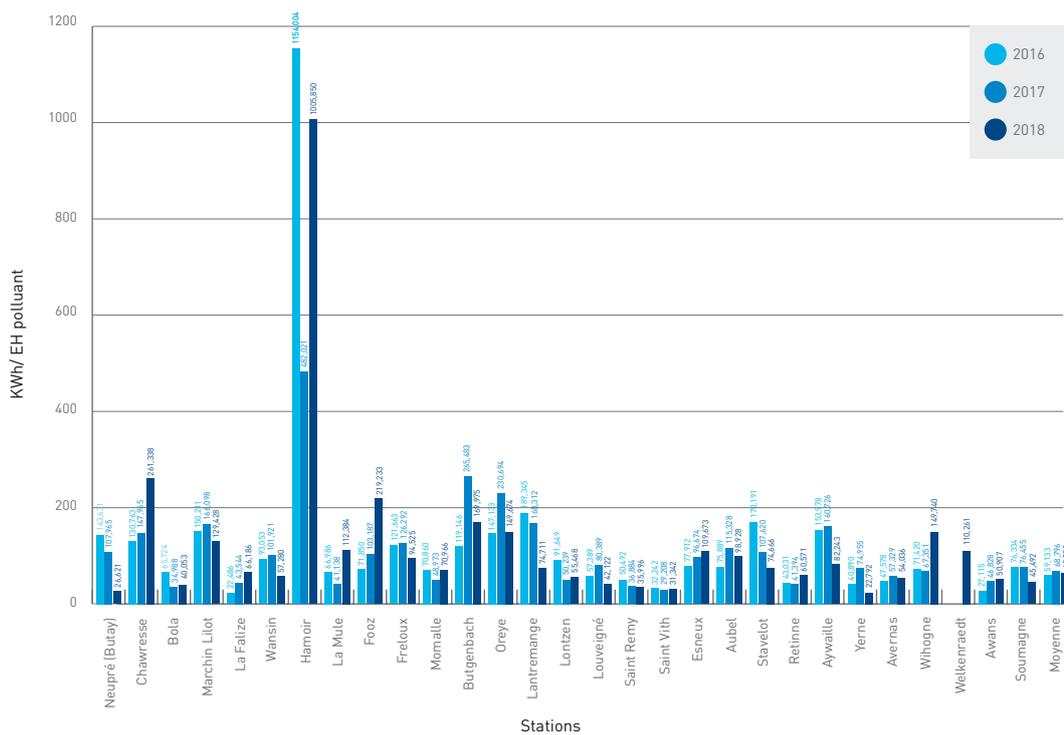
Notons que plusieurs facteurs peuvent influencer la précision de cet indicateur dont entre autres :

- ▶ le nombre d'analyses réalisées sur les sites : plus ce dernier est élevé plus la précision du calcul des EH_{polluants} sera précis,
- ▶ la pluviométrie lors des prélèvements : le calcul de la charge est basé sur le débit réceptionné et la concentration en DB05 de l'échantillon 24 heures.

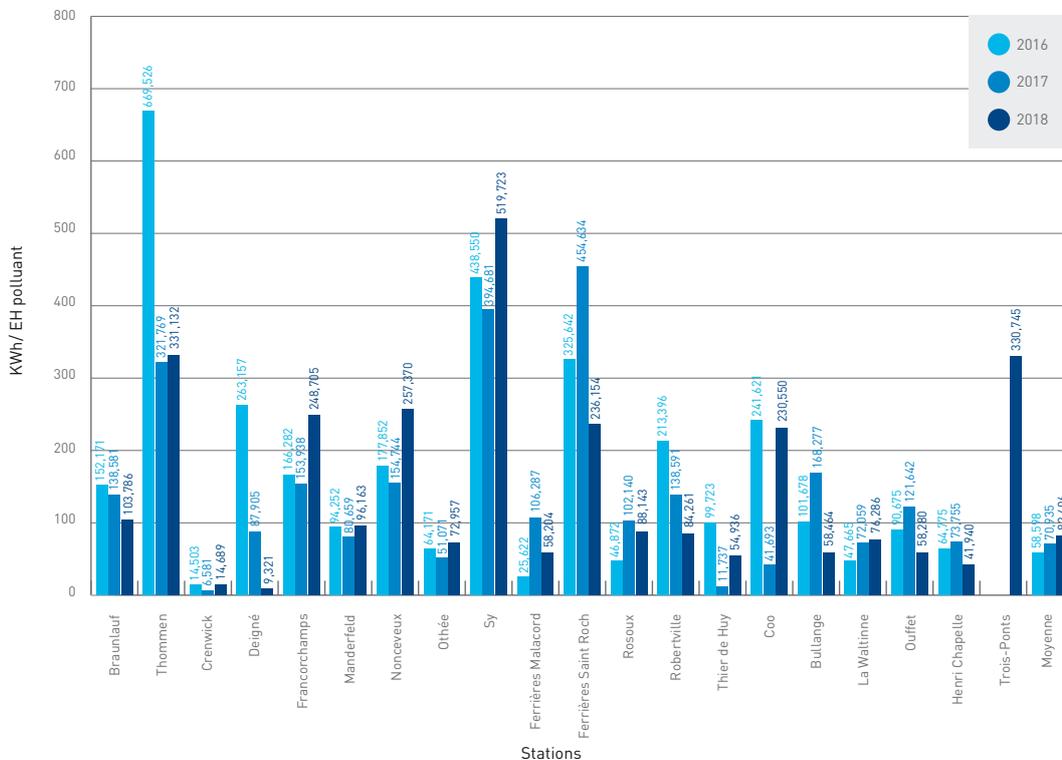
STATIONS DE CAPACITÉ > 10 000 EH



STATIONS DE CAPACITÉ COMPRISE ENTRE 2 000 ET 10 000 EH

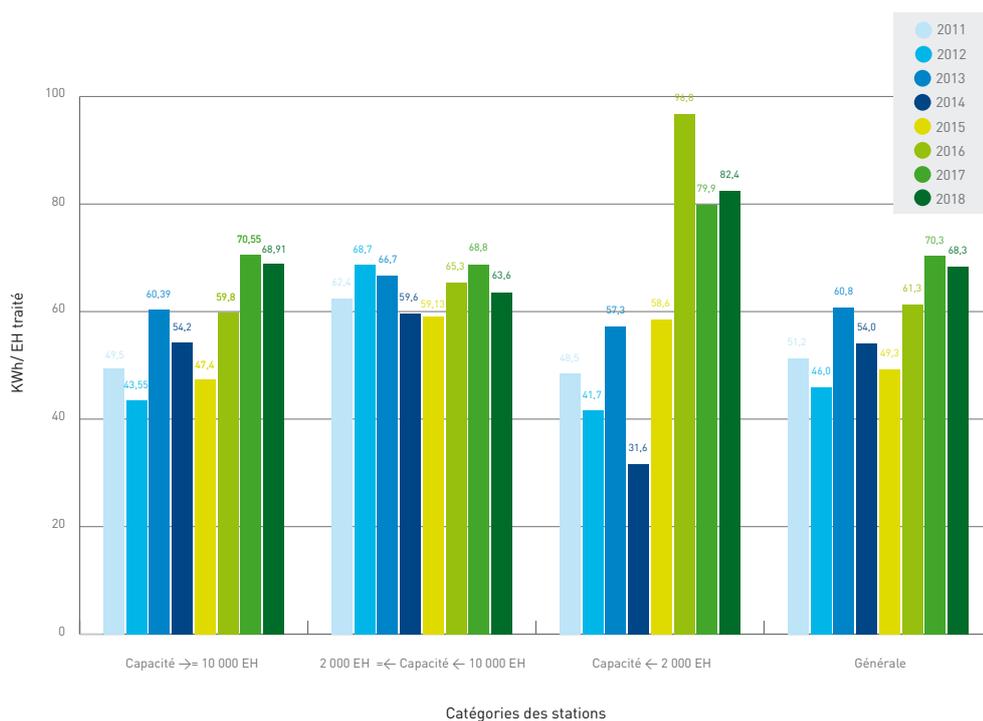


STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



3.1.2 EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE : ÉVOLUTION GLOBALE

Le graphe ci-dessous présente l'évolution annuelle de l'efficacité énergétique moyenne des stations selon leur capacité.

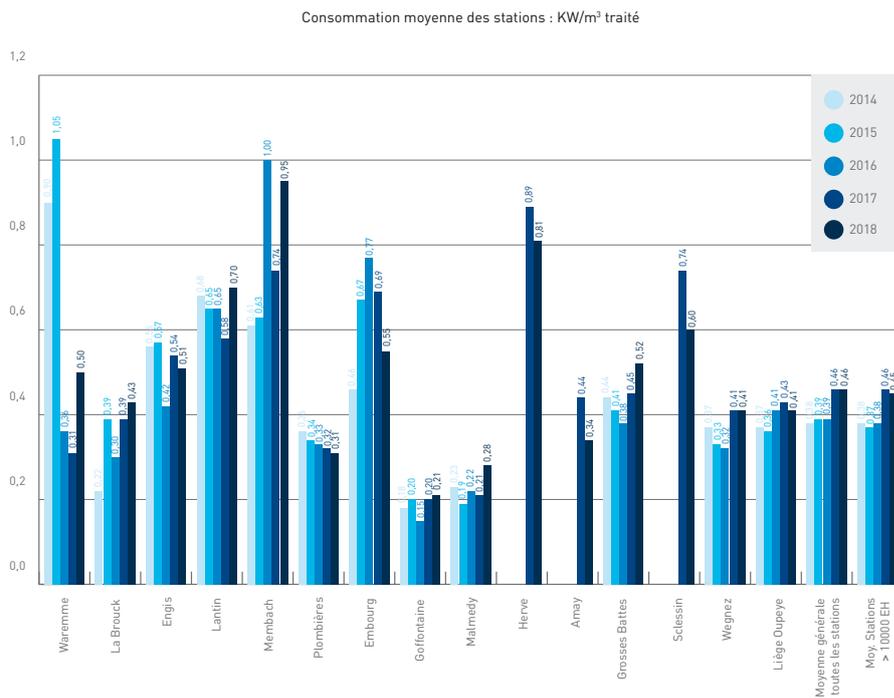


3.1.3 AUTRES INDICATEURS

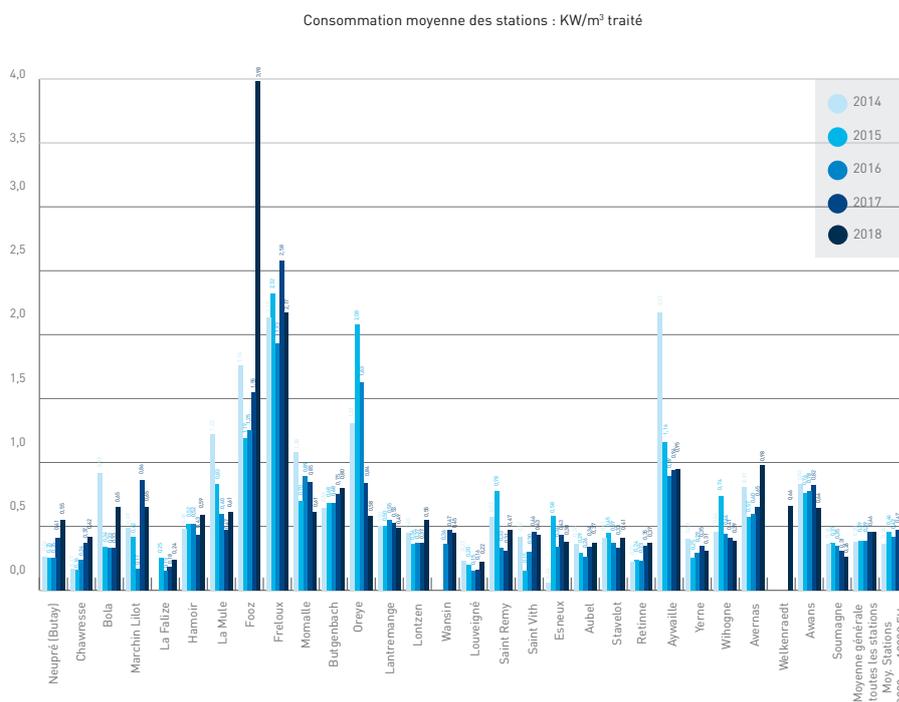
3.1.3.1. La consommation par m³ traité

La consommation par m³ traité sur les différents sites est un indicateur pertinent illustré par les graphes suivants.

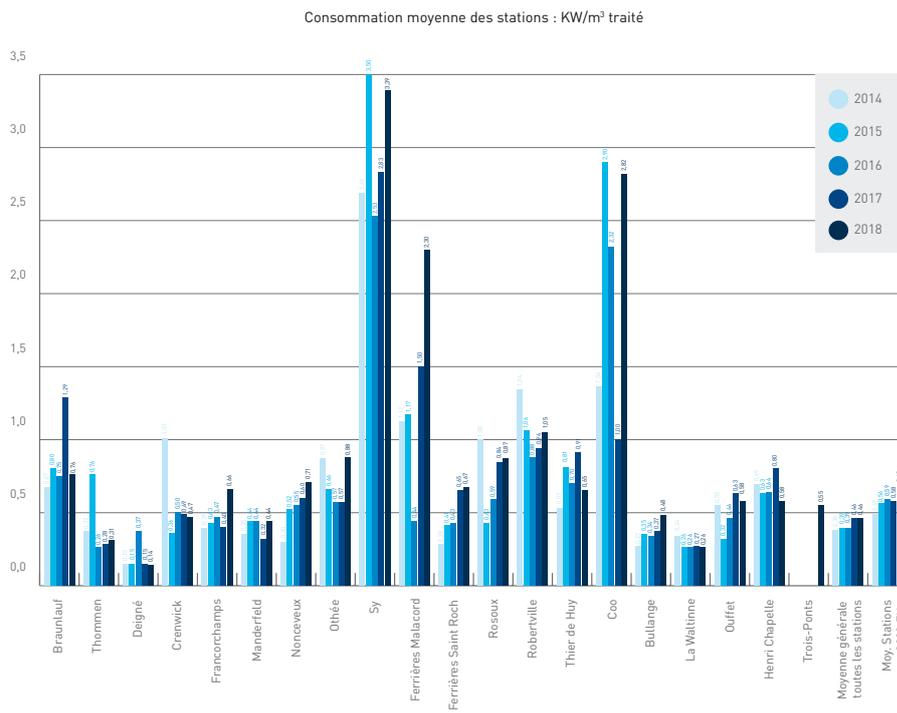
STATIONS DE CAPACITÉ > 10 000 EH



STATIONS DE CAPACITÉ COMPRISE ENTRE 2 000 ET 10 000 EH



STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



Station d'épuration de La Falize (2 500 E.H.)

3.2 LES EXIGENCES, PERFORMANCES ET RÉSULTATS

3.2.1 LES ANALYSES LÉGALES

3.2.1.1 Le nombre d'analyses

Via leur permis d'environnement et autres autorisations de déversement et permis d'exploiter, les stations sont soumises au respect de normes de rejet.

Afin de vérifier le bon fonctionnement des stations et par conséquent le respect des normes, la législation nous oblige à réaliser un nombre minimum d'analyses, « dites légales », sur chaque station et ce en fonction de la capacité de ces dernières. La législation prévoit également qu'un certain nombre d'échantillons peut ne pas respecter les normes. Le tableau ci-dessous illustre cette disposition.

NOMBRE D'ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS AU COURS DE L'ANNÉE	NOMBRE MAXIMAL D'ÉCHANTILLONS POUVANT NE PAS ÊTRE CONFORME
4 - 7	1
8 - 16	2
17 - 28	3
29 - 40	4
41 - 53	5



Station d'épuration de La Falize (2 500 E.H.)

Le nombre d'analyses réalisées

Pour vérifier la conformité des stations, nous nous référons aux normes imposées dans les permis d'environnement des stations. Dès lors, lorsque le permis d'une station fait référence aux normes sectorielles, nous ne tenons pas compte de la conformité vis-à-vis de la norme en MES vu que celle-ci est considérée comme facultative par le code de l'eau.

Le tableau suivant reprend la liste des stations ayant une norme particulière en MES dans leur permis d'environnement.

STATION	NORMES PARTICULIÈRES
SE Aubel	20 mg/l
SE Braunlauf	35 mg/l
SE Deigné	35 mg/l
SE Malmedy	150 mg/l
SE Thommen	35 mg/l

Le tableau ci-dessous a pour but de vérifier la conformité de chaque station du point de vue « nombre d'analyses réalisées » et « nombre d'analyses non-conformes ».

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2018	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2018	État de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Amay	12	24	3	0	C
SE Aubel	4	12	2	1	C
SE Avernas	4	10	2	0	C
SE Awans	4	9	2	0	C
SE AYWAILLE	12	10	2	0	C
SE BOLA	4	9	2	0	C
SE Braunlauf	4	10	2	2	C
SE Bullange	4	10	2	1	C
SE Butay (Neupré)	4	10	2	0	C
SE Butgenbach	4	11	2	0	C

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2018	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2018	État de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Chawresse	4	12	2	0	C
SE Coo	4	11	2	0	C
SE Crenwick	4	10	2	1	C
SE Deigné	4	6	2	0	C
SE Embourg	12	12	2	0	C
SE Engis	12	12	2	0	C
SE Esneux	4	11	2	0	C
SE Ferrières Malacord	4	11	2	0	C
SE Ferrières Saint-Roch	4	12	2	1	C
SE Fooz	4	10	2	1	C
SE Francorchamps	4	9	2	1	C
SE Freloux	4	10	2	2	C
SE Goffontaine	12	12	2	0	C
SE Grosses Battes	24	24	3	1	C
SE Hamoir	4	9	2	0	C
SE Henri-Chapelle	4	10	2	0	C
SE Herve	12	13	2	0	C
SE La Brouck	12	13	2	0	C
SE La Falize	4	11	2	0	C
SE La Mule	12	9	2	0	C
SE La Waltnne	4	8	2	0	C
SE Lantin	12	12	2	0	C
SE Lantremange	4	9	1	1	C
SE Liège-Oupeye	24	24	3	0	C
SE Lontzen	4	11	2	0	C
SE Louveigné	4	10	2	0	C
SE Malmedy	12	13	2	0	C

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2018	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2018	État de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Manderfeld	4	11	2	0	C
SE Marchin (Lilot)	4	10	2	0	C
SE Membach	12	13	2	0	C
SE Momalle	12	10	2	1	C
SE Nonceveux	4	10	2	0	C
SE Oreye	4	10	2	0	C
SE Othée	4	10	2	1	C
SE Ouffet	4	10	2	0	C
SE Plombières	12	12	2	0	C
SE Retinne	4	16	2	3	NC
SE Robertville	4	14	1	0	C
SE Rosoux	4	6	2	0	C
SE Saint Remy	4	11	2	0	C
SE Saint-Vith	4	10	2	0	C
SE Sclessin	24	24	3	0	
SE Soumagne	4	11	2	0	C
SE Stavelot	4	10	2	0	C
SE Sy	4	11	2	0	C
SE Thier de Huy	12	10	2	0	C
SE Thommen	4	11	2	1	C
SE Trois-Ponts	4	10	2	0	C
SE Wansin	4	10	2	0	C
SE Waremme	12	16	2	3	NC
SE Wegnez	24	24	3	0	C
SE Welkenraedt	4	12	2	0	C
SE Wihogne	4	10	2	0	C
SE Yerne	12	16	3	6	NC

En 2018, nous avons réalisé, sur les stations enregistrées EMAS, 755 contrôles dont 728 étaient conformes pour les paramètres DBO5, DCO et MES soit 96 %.

Les stations non-conformes :

La station de Retinne : les travaux de remplacement du filtre à bandes par une centrifugeuse ont été achevés dans le courant de l'année 2018. Durant ces travaux, malgré les mesures prises afin d'assurer le fonctionnement de la station, nous ne pouvions garantir le respect permanent des normes de rejet.

La station de Waremme : le système épuratoire de la station, chenal d'oxydation, ne permet plus d'assurer en permanence le respect des normes de rejet. Afin de résoudre ce problème, nous allons réaliser d'importants travaux de remise à niveau de la station. L'étude du projet est en cours.

La station de Yerne : la non-conformité de la station est la conséquence des deux points suivants :

- La station de Yerne est prévue pour épurer une charge de 9100 EH, comme le montre le tableau ci-dessous, nous constatons que la charge entrante dépasse ponctuellement la charge théoriquement admissible. Le système épuratoire de la station, lits bactériens, ne permet pas de répondre efficacement à ces variations de charges. Dès lors, nous constatons ponctuellement des dépassements des normes de rejets.

DATE	CHARGE MESURÉE
22/05/2018	19.108 EH
16/07/2018	26.208 EH
9/10/2018	17.985 EH
26/11/2018	13.754 EH
27/11/2018	11.168 EH

- Un problème technique survenu au niveau du soutirage nous a empêché de réaliser une bonne gestion des boues entraînant également ponctuellement des dépassements des normes de rejets.

Suite à la résolution du problème technique, nous constatons une nette amélioration de la situation depuis 2019. Seule l'analyse du mois d'avril est non conforme.

3.2.1.2 Le respect des normes

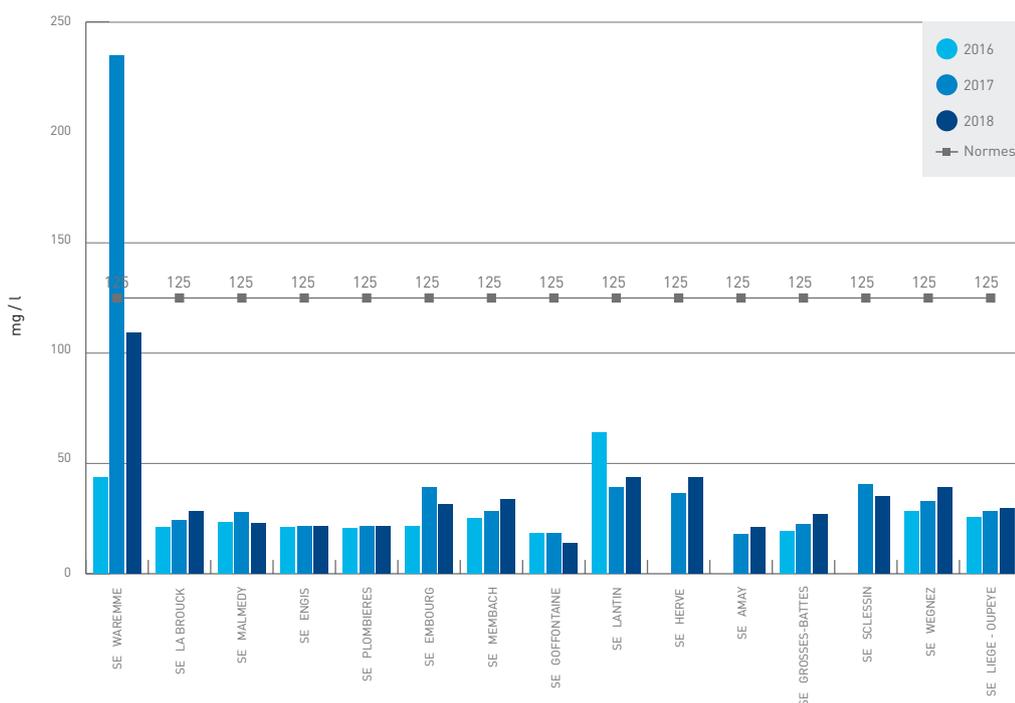
Les paramètres contrôlés lors des analyses légales sont la DCO, la DB05, les MES et pour certaines stations sont ajoutés l'azote total et le phosphore total.

C'est sur base des résultats des analyses de ces paramètres que nous allons étudier les performances des stations. Comme signalé au point précédent, les stations de Retinne, de Waremme et de Yerne ne sont pas conformes pour l'année 2018 et par conséquent certains paramètres dépassent la norme de rejet.

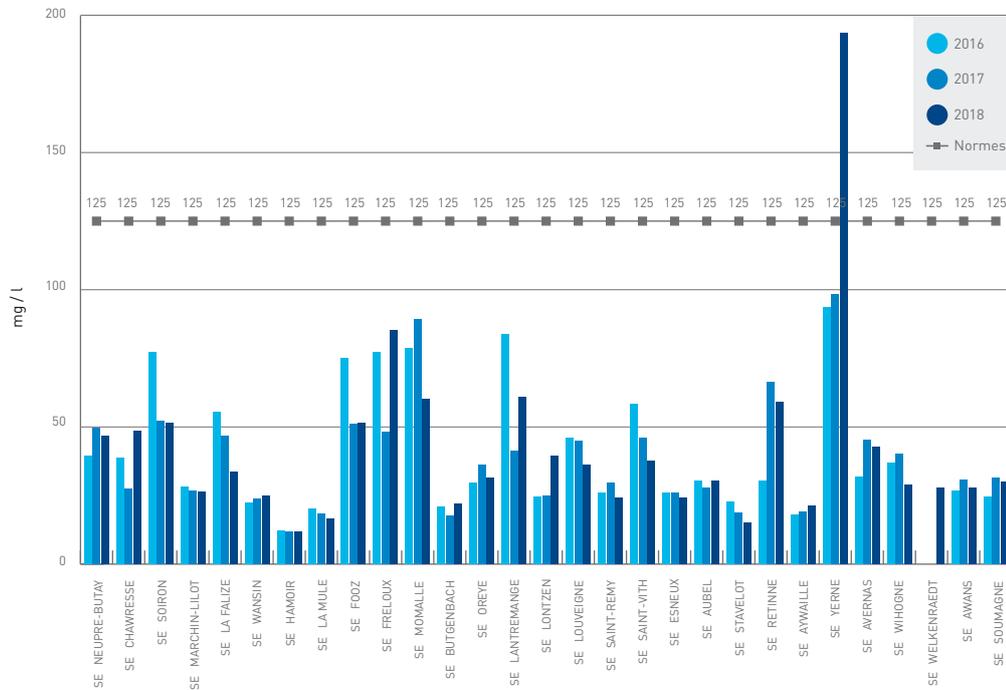
La **D**emande **C**himique en **O**xygène (DCO).

Elle représente la quantité d'oxygène consommée par l'oxydation chimique de l'ensemble des matières organiques et minérales présent dans les eaux.

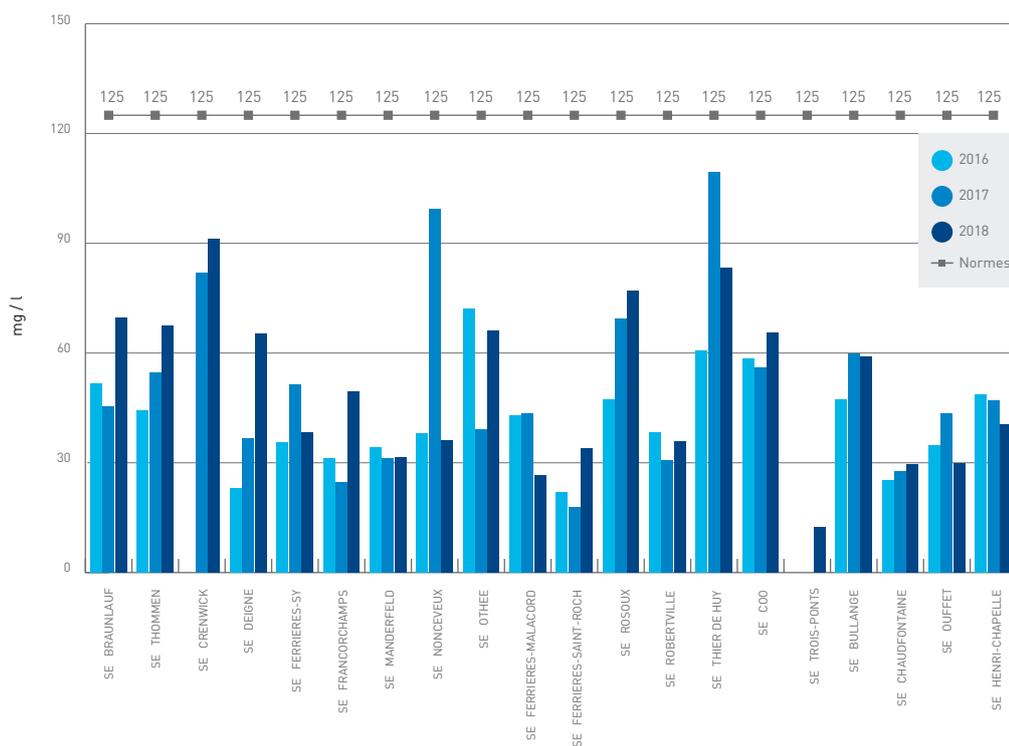
STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH



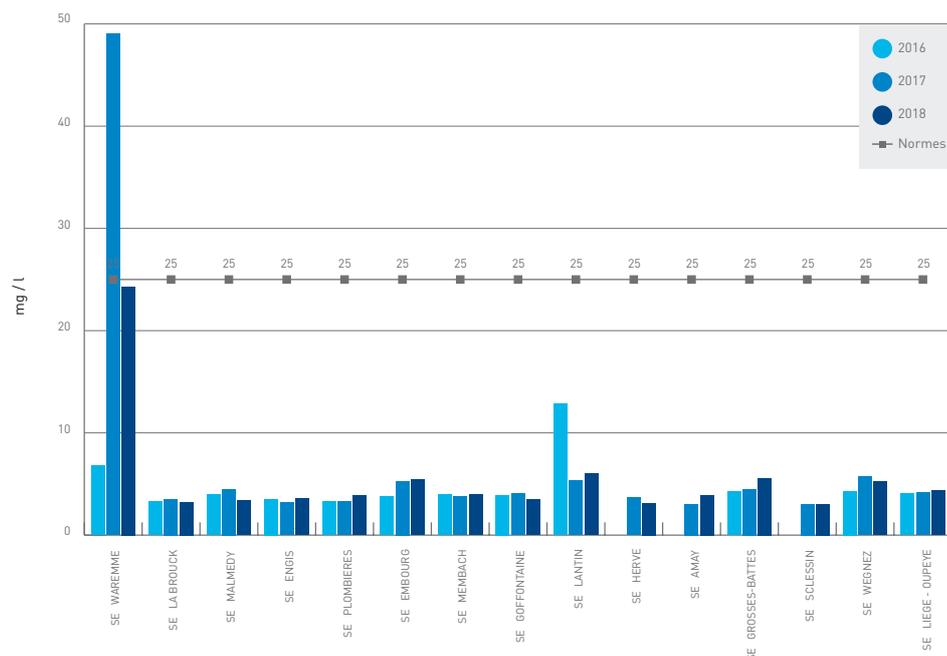
STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



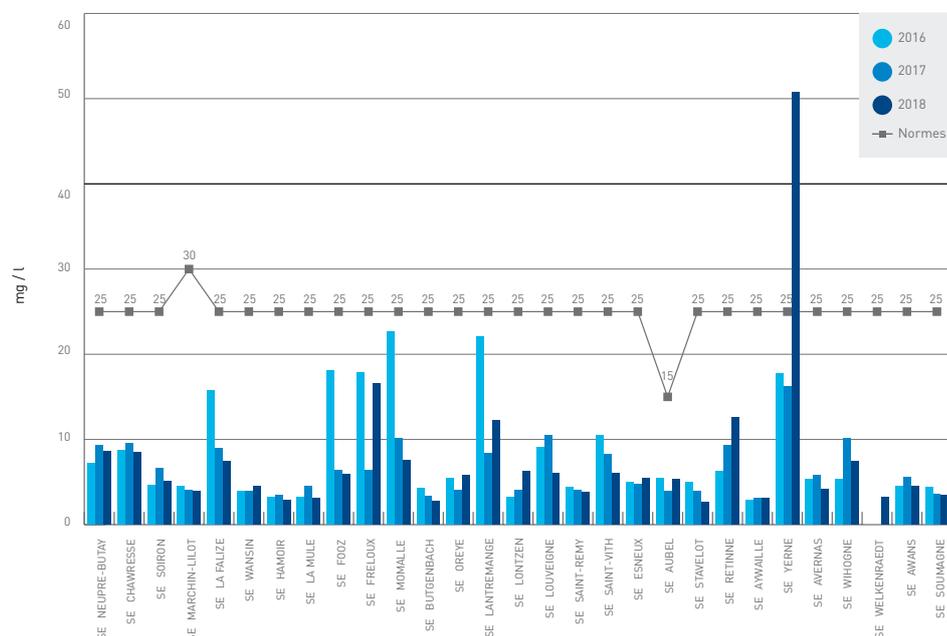
La **D**emande **B**iologique en **O**xygène (DBO₅) à 5 jours.

Elle représente la quantité d'oxygène consommée, sur 5 jours, par les micro-organismes pour la dégradation d'une partie de la pollution organique contenue dans les eaux.

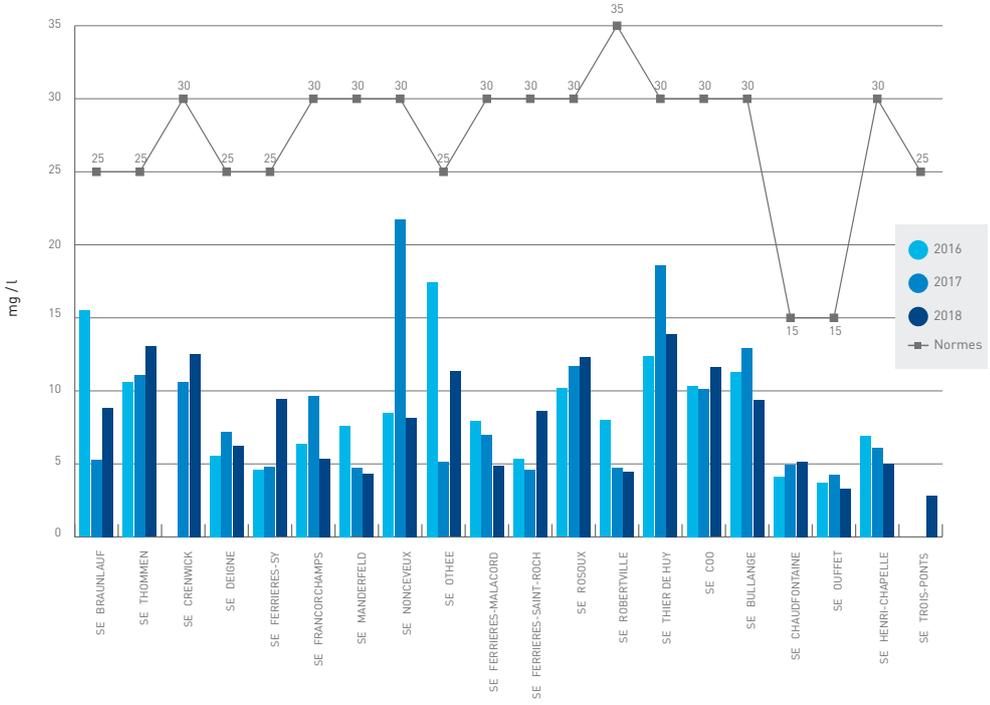
STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH



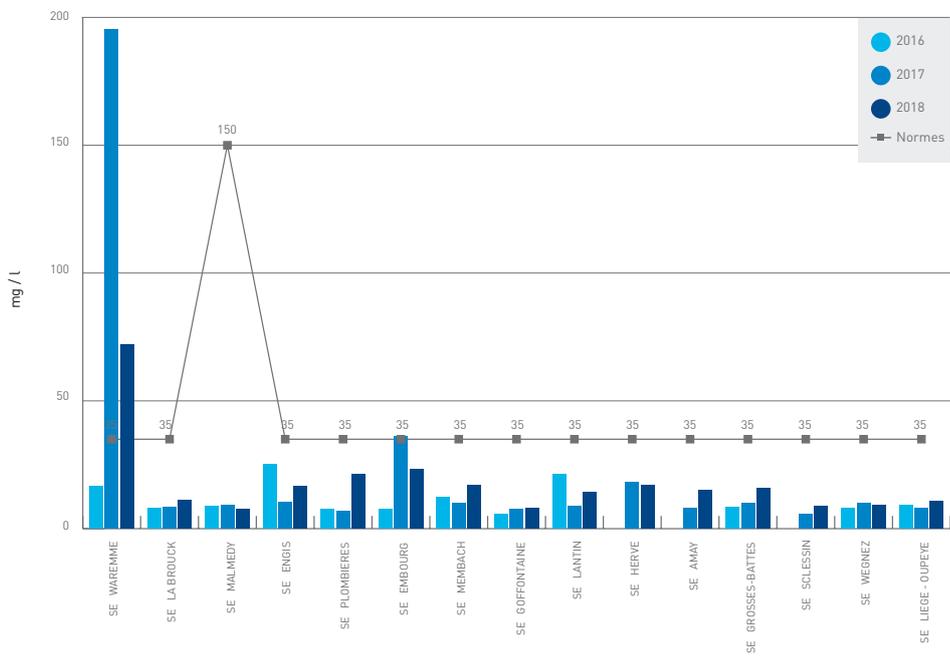
STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



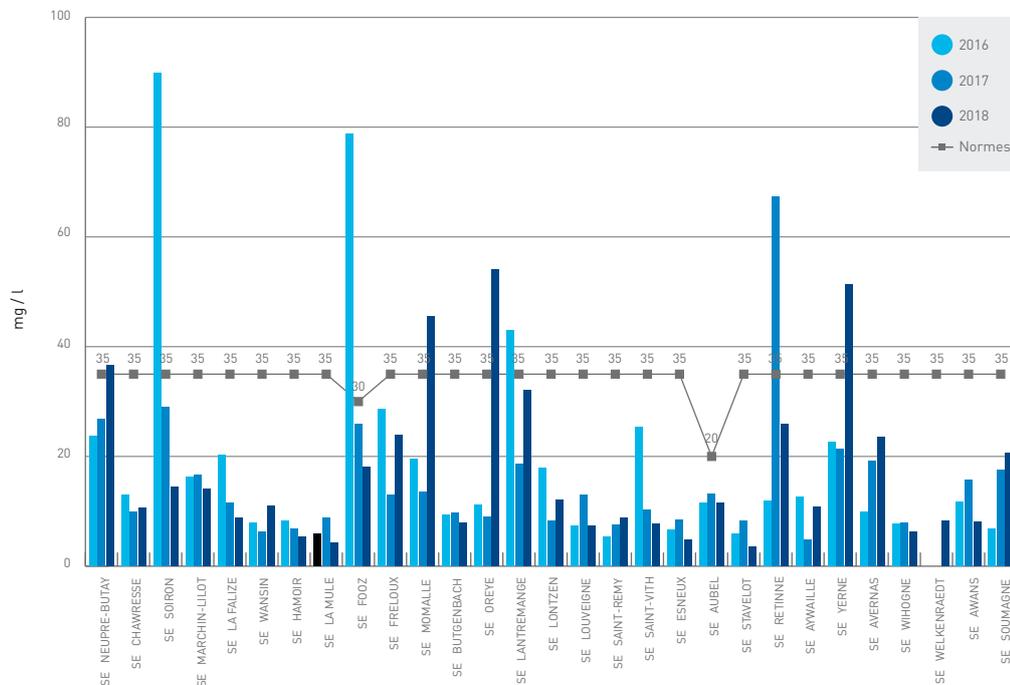
Les **Matières En Suspension**.

Elles représentent les éléments minéraux et organiques d’une certaine taille qui se trouvent en suspension dans les eaux. Suivant le code de l’eau et plus particulièrement aux normes sectorielles des rejets, cette norme est facultative. Il nous est cependant paru utile d’illustrer le respect de cette norme facultative.

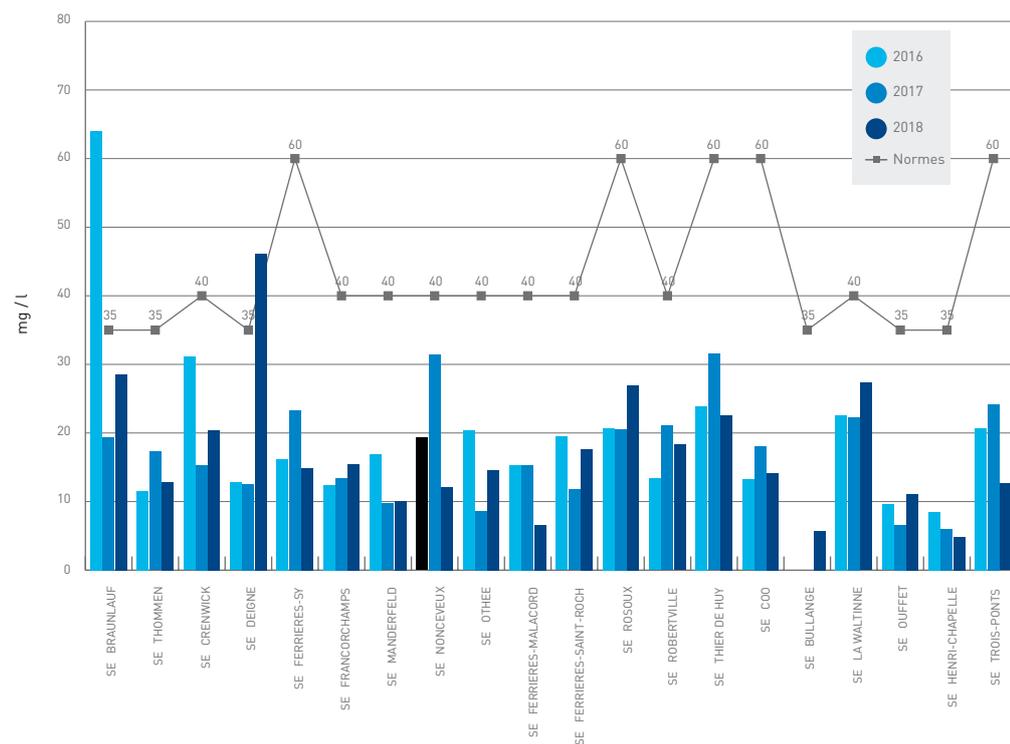
STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH

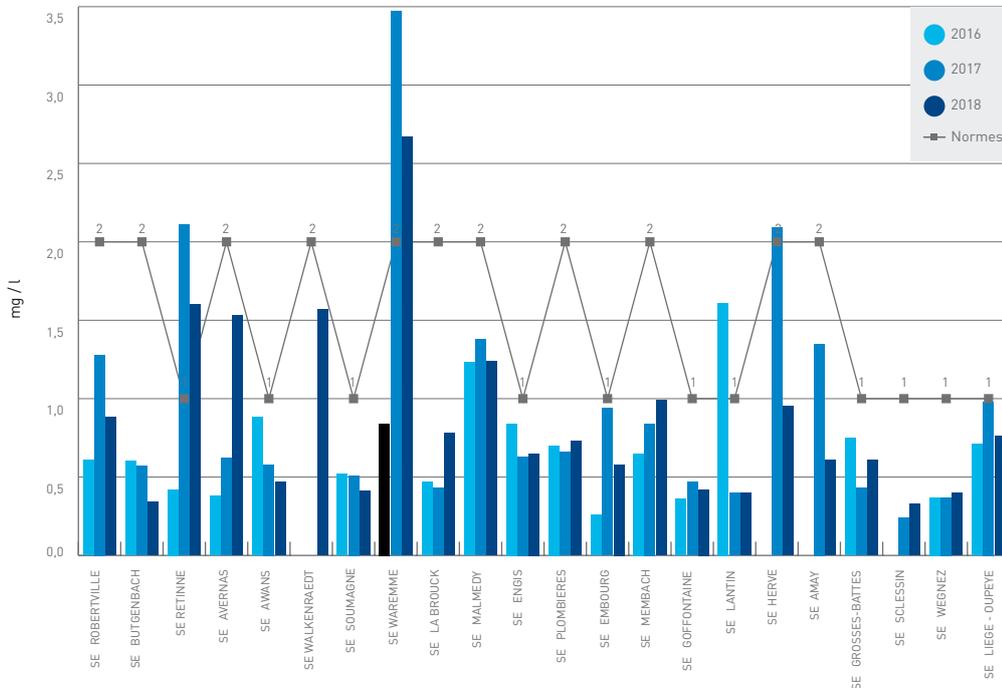


STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



Le Phosphore.

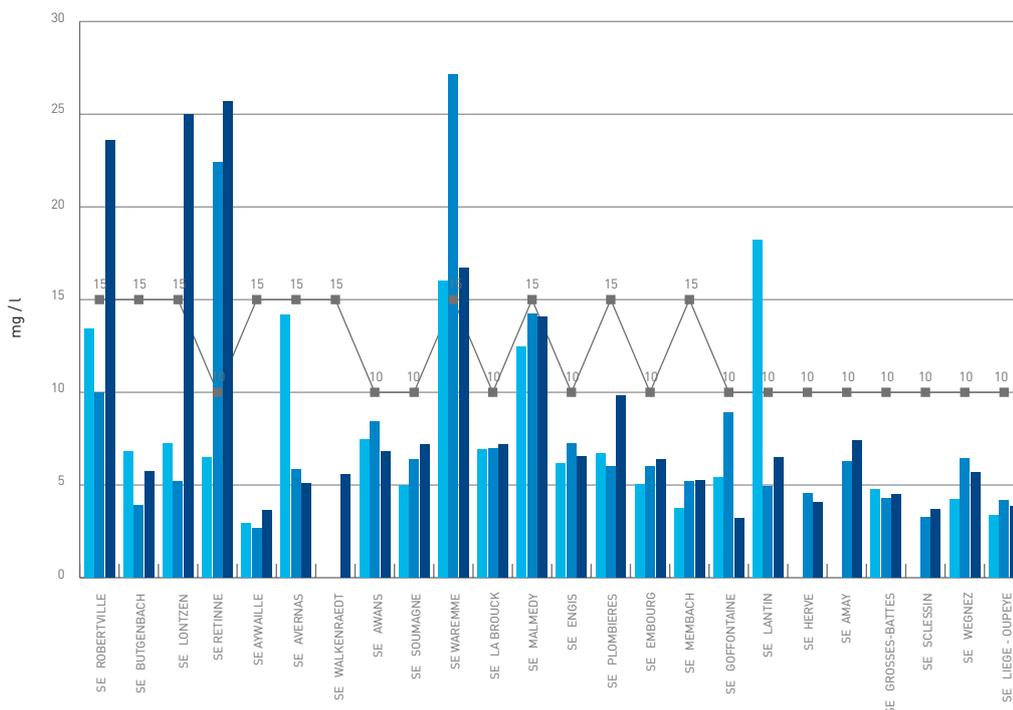
Il représente la concentration totale du phosphore, sous ses différentes formes, contenu dans les eaux.



Pour les raisons évoquées au point précédent, les stations de Retinne et de Waremme ne respectent pas la norme de rejet en P pour l'année 2018.

L'azote (N).

Il représente la concentration totale d'azote, sous ses différentes formes, contenu dans les eaux.



Pour les raisons évoquées au point précédent, les stations de Retinne et de Waremme ne respectent pas la norme de rejet en P pour l'année 2018.

Pour la station de Lontzen, un déséquilibre du rapport N/C de l'influent ne permet pas une épuration efficace de l'azote. Un courrier explicatif a été envoyé au SPW. Ce dernier, nous permet d'attendre la finalisation des travaux d'égouttage avant de mettre en œuvre une solution qui consisterait à injecter une charge complémentaire en C (produit chimique).

Pour la station de Robertville : vu les difficultés à respecter la norme de rejet N au début de l'année 2018, nous avons révisé les rampes d'aération de la station. Depuis le mois d'août 2018, la moyenne des rejets en azote est de 12,3 mg N / l pour une norme de rejet de 15 mg N / l.

Les analyses bactériologiques

Les stations de Robertville, Stavelot et Trois-Ponts situées à proximité des zones de baignades doivent respecter au niveau de leurs rejets des impositions bactériologiques pendant la période de baignade (15 juin au 15 septembre). Afin de respecter ces impositions, ces trois stations sont dotées de tubes ultra-violetts assurant la désinfection des eaux de sortie.

Résultats des analyses de la station de Robertville

		06/06/2018	13/06/2018	17/07/2018	07/08/2018	22/08/2018	04/09/2018
Paramètres contrôlés	Norme						
(unités/100 ml)	unités/100 ml						
Escherichia coli	2.000	0	3	0	> 10.000	0	< 100
Entérocoques intestinaux	1.000	0	12	2	> 1.000	0	< 10

Résultats des analyses de la station de Stavelot

		06/06/2018	13/06/2018	02/08/2018	22/08/2018	13/09/2018
Paramètres contrôlés	Norme					
(unités/100 ml)	unités/100 ml					
Escherichia coli	2.000	0	0	300	900	0
Entérocoques intestinaux	1.000	0	0	< 10	0	0

Résultats des analyses de la station de Trois-Ponts

		06/06/2018	13/06/2018	17/07/2018	12/09/2018
Paramètres contrôlés	Norme				
(unités/100 ml)	unités/100 ml				
Escherichia coli	2.000	3	0	2	0
Entérocoques intestinaux	1.000	110	1	3	0

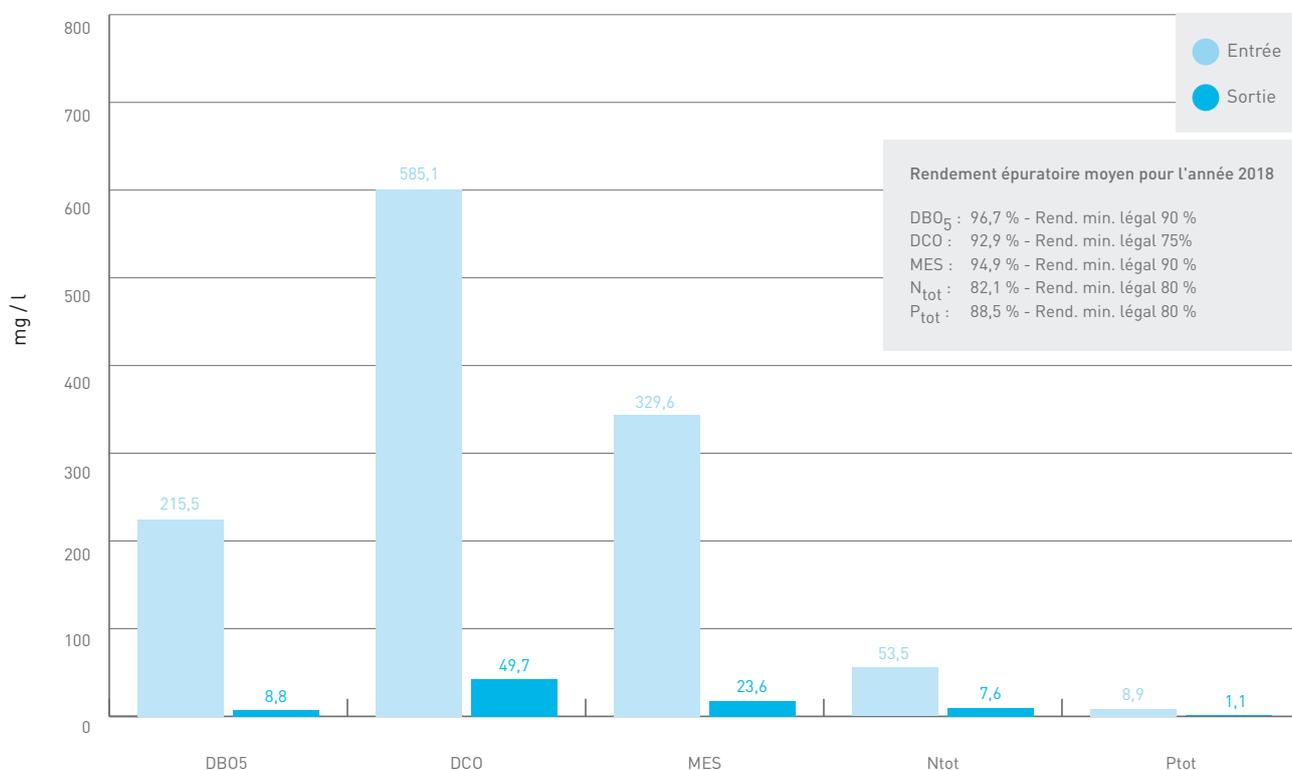
3.3 LES RENDEMENTS ÉPURATOIRES LÉGAUX

Les caractéristiques des eaux d'entrée (influent) dépendent du réseau d'égouttage de chaque station : entrée d'eau claire, présence d'industries sur le réseau, ...

Pour caractériser ces eaux, nous utilisons généralement les paramètres repris dans les autorisations de déversement délivrées pour chaque station.

Le graphe ci-dessous illustre :

- ▶ les caractéristiques moyennes des eaux d'entrée (influent) et de sortie (effluent) de nos stations d'épuration au cours de l'année 2018 ;
- ▶ les rendements épuratoires moyens de nos stations : il est constaté que ceux-ci sont remarquablement élevés et largement supérieurs aux rendements minimums légaux.





4. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

4.1 LES OBJECTIFS AVANT 2018

4.1.1 LES OBJECTIFS EN COURS

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ÉTAT D'AVANCEMENT / ACTION	ÉTAT / DÉLAI
145	SE Liège-Oupeye : réduction de la consommation en matières premières.	Suivant les mesures effectuées par la société Odométric, il apparait que le flux d'odeurs arrivant à l'unité de désodorisation ne nécessite peut-être pas un lavage chimique de l'air.	Réaliser une étude détaillée de l'unité de désodorisation du captage au rejet. Elle sera divisée en plusieurs étapes : vérification de la captation des odeurs dans les ouvrages, vérification du fonctionnement des tours de désodorisation, proposition d'autres techniques de traitement.	L'étude a été réalisée et prévoit le placement d'un variateur de vitesse sur le ventilateur de l'installation. Le variateur est placé et il reste à réaliser le programme de commande.	Clôturée
147	SE Retinne : réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers. Nous allons remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins	Adapter l'aération du bassin biologique en fonction de ces besoins en oxygène	Les modifications ont été programmées dans le cadre des travaux de remise à niveau de la station d'épuration. Ces derniers ont débuté fin 2016 et devraient être terminés fin du premier semestre 2018.	En cours : nouveau délai Septembre 2019
148	SE Engis : réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers. Nous allons remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins	Adapter l'aération du bassin biologique en fonction de ces besoins en oxygène	Par manque de temps, cet objectif n'a pas été réalisé.	En cours : nouveau délai : octobre 2019

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ÉTAT D'AVANCEMENT / ACTION	ÉTAT / DÉLAI
170	SE Liège-Oupeye: réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	Le moteur du ventilateur de la désodorisation est très énergivore. Le remplacer par un moteur plus économique permettra de diminuer la consommation électrique de ce poste. Le retour sur investissement de ce projet est de moins de 2 ans.	Réduire la consommation électrique de 25000 kWh/an.	Par manque de temps, le délai de réalisation a été prolongé.	En cours : nouveau délai octobre 2019
171	SE Waremme : amélioration de la fiabilité des installations.	Les flottants de la station de Waremme sont actuellement recirculés vers le traitement biologique. L'accumulation de ces flottants provoque à la longue des difficultés d'exploitation. Afin d'améliorer la gestion des flottants, nous allons réaliser deux essais : - un essai de séchage des flottants sur les lits de séchage, - un essai de traitement des flottants vers la centrifugeuse	Suppression de la recirculation des flottants vers le traitement biologique.	La gestion des flottants et des graisses a été réorganisée. En attendant, l'autorisation d'utilisation du broyeur de la station d'Amay, une partie des flottants de la station de Waremme est encore recirculée.	En cours : nouveau délai décembre 2019
173	SE Retinne : amélioration de la fiabilité des installations.	Lors de certains événements pluvieux, on constate le lessivage du bassin d'aération. La cause de ce lessivage est l'augmentation de la vitesse de l'eau dans le canal d'entrée du fait de l'acceptation d'un débit trop important.	Installer une régulation de la hauteur de la lame déversante en fonction de la mesure du débit entrant ou sortant.	Les modifications ont été programmées dans le cadre des travaux de remise à niveau de la station d'épuration. Ces derniers ont débuté fin 2016 et devraient être terminés fin du premier semestre 2018	En cours : nouveau délai décembre 2019
180	SE Wegnez : réduction de la consommation en matières premières.	Les boues primaires déshydratées sont trop sèches et les pompes ne sont pas prévues pour évacuer des boues présentant une telle siccité. Dès lors, nous devons diminuer la siccité de ces boues pour pouvoir les pomper.	Mélanger les boues primaires et secondaires et déshydrater ce mélange sur les centrifugeuses secondaires. La réalisation de cet objectif permettra de diminuer la consommation du polymère, améliorer le fonctionnement des centrifugeuses, éviter l'usure prématurée des pompes de reprise des boues et réduire les heures de fonctionnement des centrifugeuses primaires.	Les premiers essais sont concluants et doivent être confirmés par une dernière série d'essais.	En cours : nouveau délai : décembre 2019

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ÉTAT D'AVANCEMENT / ACTION	ÉTAT / DÉLAI
196	SE Bola : amélioration de la fiabilité des installations.	Lors du soutirage des boues sur les lits de séchage, nous avons constaté que l'eau s'évacuant par les bois de fermeture était reprise dans le réseau d'égouttage des eaux pluviales et par conséquent retournait dans le milieu naturel.	Reprendre ces eaux dans le réseau des eaux de drainage des lits de séchage afin de les envoyer en tête de station.	Inscription des travaux dans le programme des travaux à réaliser.	En cours : décembre 2019
199	Ensemble des sites : amélioration de la fiabilité des installations.	Vu l'augmentation du parc de stations d'épuration, il est devenu nécessaire d'améliorer le suivi des paramètres de fonctionnement de ces dernières en permettant un accès rapide à ces paramètres.	Mettre en place une base de données accessibles sur chaque station et reprenant toutes les informations utiles pour vérifier le fonctionnement des stations.	Les modules de la base de données sont à l'essai.	En cours : nouveau délai décembre 2019
203	Ensemble des sites : amélioration de la fiabilité des installations.	Vu les faibles volumes de graisses récoltés sur nos stations, leur traitement sur les centres HGF d'Engis et de Liège-Oupeye ne sont pas efficaces. Dès lors, nous allons centraliser le traitement de l'ensemble de nos graisses sur le centre de Liège-Oupeye. Ce dernier devra être adapté afin qu'il soit plus efficace. Par contre, le centre HGF sera quant à lui utilisé en réserve.	Traitement de l'ensemble des graisses au centre HGF de Liège-Oupeye.	Station de Liège –Oupeye : les modifications mécaniques sont réalisées. La programmation des séquences de traitement des graisses est en cours Station d'Engis : Modifications du programme en cours.	En cours : nouveau délai octobre 2019
205	SE Saint-Vith : réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	La station d'épuration de Saint-Vith a été mise en service en 1988. Actuellement, le dispositif de chargement des boues déshydratées utilise 3 bennes Marrel de 7 m ³ . En vue de réduire le nombre et les coûts de transports des boues déshydratées de l'ouvrage, il est proposé de réaliser les travaux d'adaptation nécessaires (installation de convoyeurs à vis, adaptation des auvents des conteneurs, etc.) pour pouvoir utiliser 2 conteneurs à boues de 20 m ³ en lieu et place des 3 bennes Marrel existantes.	Utilisation de conteneurs de 20 m ³	Cet objectif est reporté au programme des DIHEC 2018 – 2019.	En cours : décembre 2019.

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ÉÉTAT D'AVANCEMENT / ACTION	ÉTAT / DÉLAI
206	SE Lantremange : amélioration de l'impact visuel.	<p>La station d'épuration de Lantremange a été mise en service en 1993. Il a été constaté sur les charpentes ainsi que sur les accessoires métalliques que les peintures étaient fortement dégradées mettant à nu certains éléments métalliques qui présentent actuellement un état de corrosion avancé. Il est à noter que cet ouvrage n'a jamais fait l'objet d'un travail de remise en état générale des peintures. Par ailleurs, les panneaux en amiante-ciment de la toiture des lits de séchage sont fissurés et n'assurent plus leur fonction. Par conséquent, il est proposé d'effectuer d'une part les travaux de remise en état des peintures des charpentes, des poteaux d'éclairages, du silo métallique, des corps et des commandes des vannes, etc. et d'autre part les travaux de remplacement de la totalité de la couverture de la toiture des lits de séchage.</p>	Réalisation des travaux.	Rédaction du cahier des charges en cours	En cours : décembre 2019
207	SE La Waltnine : amélioration de la fiabilité des installations.	<p>La station d'épuration de La Waltnine a été mise en service en 1993. Il est constaté des dégradations importantes du chemin de roulement du décanteur (mise à nu des armatures suite à des éclatements des enrobages du chemin), provoquées d'une part, par le passage du pont racleur et d'autre part par les intempéries (cycles gel-dégel). De même, les façades du bâtiment technique sont recouvertes de mousse fragilisant ainsi les rejointoyages des murs de parement. Par conséquent, il est proposé de réaliser les travaux de réfection du chemin de roulement du décanteur, de procéder au démoussage et à l'application d'un hydrofuge sur les façades du bâtiment technique, y compris la remise à niveau des piétonniers autour des ouvrages.</p>	Réalisation des travaux.	Les travaux sont terminés.	Clôturé

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ÉTAT D'AVANCEMENT / ACTION	ÉTAT / DÉLAI
210	SE Sclessin : réduction de la consommation en réactifs et en matières premières.	Afin de respecter la norme de rejet en phosphore de la station, nous injectons du chlorure ferrique. Cette injection se réalise à fréquence et volume constant.	Placement d'une sonde de mesure de phosphates de l'eau épurée et asservissement de l'injection de chlorure ferrique en fonction de cette mesure	Le placement de la sonde a permis de confirmer que l'injection de FeCl3 au niveau des boues permet, via le retour du filtrat, de respecter la norme de rejet en P : Réduction de la consommation en FeCl3 de l'ordre de 1 t / jour.	Clôturé.
211	SE Herve: réduction de la consommation en réactifs et en matières premières.	Afin de respecter la norme de rejet en phosphore de la station, nous injectons du chlorure ferrique. Cette injection se réalise à fréquence et volume constant.	Placement d'une sonde de mesure de phosphates de l'eau épurée et asservissement de l'injection de chlorure ferrique en fonction de cette mesure	Etude en cours	En cours : novembre 2019
212	SE Liège-Oupeye : réduction de la consommation énergétique.	Les locaux du traitement des boues éclairés plus de 10 heures par jour. Par conséquent, placer un éclairage moins énergivore que l'actuel permettrait de réduire la consommation énergétique de la station	Réaliser une étude d'un nouvel éclairage moins énergivore et suivant le résultat de cette étude effectuer le remplacement.	Attente de l'étude de rentabilité du fournisseur	En cours : octobre 2019
213	SE Wegnez: réduction de la consommation en réactifs et en matières premières.	Le diagnostic approfondi de la chaudière de la station a émis certaines recommandations visant à réduire la consommation en fuel de la chaudière	Mettre en applications les recommandations du diagnostic de la station	En cours de réalisation	En cours : septembre 2019
216	SE Esneux réduction de la consommation énergétique.	L'aération des bassins d'aération est réalisée suivant un mode « durée – fréquence ». Nous allons réaliser une régulation de l'aération des bassins en fonction de la mesure en oxygène des bassins.	Réduction du temps de fonctionnement des surpresseurs.	Objectif en cours de réalisation	En cours : septembre 2019
217	SE Amay : biodiversité	Vu la présence de faucons sur le site de la station et afin de faciliter leur reproduction, nous allons placer un nid spécifique à cette espèce.	Placement du nid	Le nid sera placé fin de l'été	En cours : nouveau délai septembre 2019

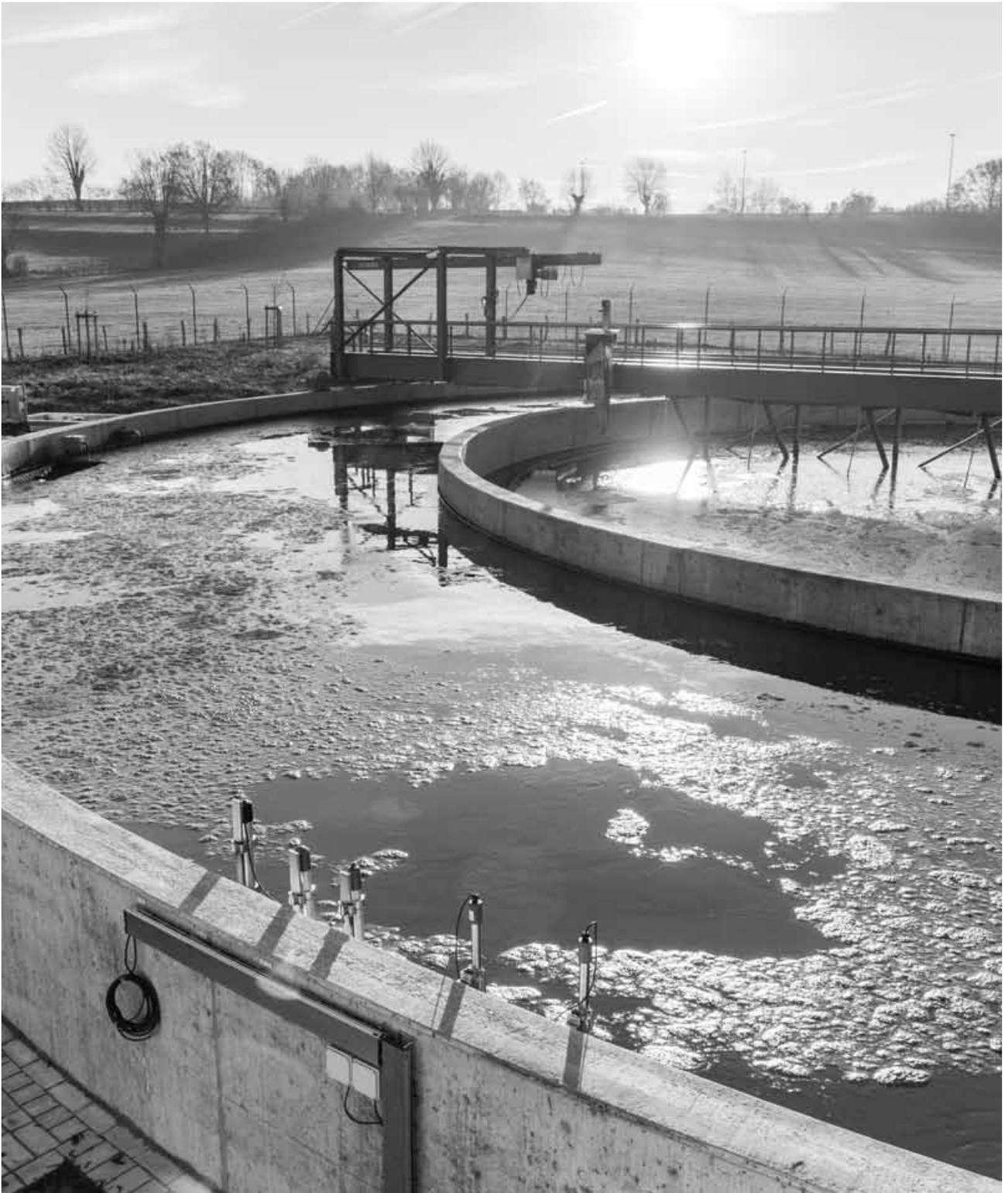
N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ÉTAT D'AVANCEMENT / ACTION	ÉTAT / DÉLAI
218	SE Amay: réduction de la consommation en réactifs et en matières premières.	Le rinçage des tours de désodorisation est actuellement réalisé à l'aide d'eau de distribution. Il est proposé de réaliser cette opération à l'aide d'eau industrielle désinfectée via UV.	Réduction de la consommation annuelle en eau de distribution de +/- 1200 m ³ .	Etude en cours	En cours : décembre 2019
219	SE Sclessin : production d'énergie renouvelable	La station dispose de terrains nus dont l'orientation permet une production optimale d'énergie verte via le placement de panneaux photovoltaïques.	Production annuellement +/- 950 000 kWh d'électricité vert.	L'installation est opérationnelle	Clôturé
220	SE Marchin : amélioration de la fiabilité des installations	La grille perforée du dégrilleur actuel se colmate rapidement entraînant des lingettes vers le bassin d'aération via le by-pass du dégrilleur. A la longue, ces lingettes provoquent le colmatage des conduites et réduisent l'efficacité de l'aération.	Remplacer le dégrilleur actuel par un dégrilleur plus performant.	Projet en cours	En cours : novembre 2019
223	SE Wihogne : réduction de la consommation énergétique.	Vu la bonne décantation des boues de la station, il est possible d'arrêter le fonctionnement de la vis de recirculation durant les périodes d'anoxie.	Réduction de la consommation annuelle de la station de l'ordre de 5 000 kWh.	Période de test	En cours : septembre 2019
224	SE Awans réduction de la consommation énergétique.	Les agitateurs du bassin biologiques sont au nombre de deux et fonctionnent en permanence. L'arrêt d'un agitateur ne perturbera pas le fonctionnement de la station.	Réduction de la consommation annuelle de la station de l'ordre de 12 000 kWh.	Période de test.	Clôturé



4.2 OBJECTIFS SECOND SEMESTRE 2018 – ANNÉE 2019

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ÉTAT D'AVANCEMENT	DÉLAI
225	SE Sclessin : réduction de la consommation énergétique	L'éclairage des couloirs du bâtiment fonctionne en permanence durant les heures d'occupation du bâtiment. Nous allons remplacer les ampoules actuelles par des ampoules moins énergivores.	Réduction de la consommation annuelle de l'ordre de 2 000 kWh.	Remplacement en cours	Septembre 2019
226	SE La Waltinne : réduction de la consommation énergétique	L'aération des bassins d'aération est réalisée suivant un mode « durée – fréquence ». Nous allons réaliser une régulation de l'aération des bassins en fonction de la mesure en oxygène des bassins	Réduction du temps de fonctionnement des surpresseurs.	Objectif en cours de réalisation	Mars 2019
227	SE Robertville : réduction de la consommation énergétique + amélioration de la fiabilité de la station.	Le mode de fonctionnement « durée-fréquence » ne permet pas de respecter la norme de rejet en N notamment lors de périodes de fortes charges. L'asservissement du fonctionnement de l'aération en fonction de la mesure en oxygène permettra de respecter la norme de rejet et diminuera le temps de fonctionnement des surpresseurs	Respect de normes Réduction de la consommation énergétique de la station.	Modifications réalisées. Depuis la mise en place du nouveau mode de fonctionnement, seule une analyse sur les 8 dernières était non-conforme.	Clôturé
228	SE Sclessin : réduction de la consommation de matières premières	Optimiser l'injection de polymère par la mise en place d'une procédure et d'une organisation permettant l'étalonnage rapide et quotidien de la sonde MES. L'injection de polymère est réalisé en fonction de cette mesure.	Etalonnage quotidien de la sonde MES	Procédure mise en place.	Clôturé
229	SE Sclessin : réduction des nuisances olfactives	Entre deux fonctionnement du traitement des eaux pluviales, on constate un phénomène de fermentation dans les ouvrages du dit traitement. Nous allons modifier le mode de fonctionnement en assurant notamment un rinçage efficace et automatique des ouvrages après un épisode pluvieux	Réalisation des modifications	Les modifications prévues ont été réalisées. Il reste à vérifier si elles sont efficaces.	Décembre 2019

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ÉTAT D'AVANCEMENT	DÉLAI
230	SE Sclessin : réduction de la consommation de matières premières	Remplacer la toile de la table d'égouttage par une toile permettant une meilleure percolation. Cela permettra d'augmenter la siccité des boues et de diminuer la consommation de polymère.	Réduction de la consommation de polymère de +/- 7000 litres / an		Clôturé
231	SE Nonceveux : amélioration de la fiabilité des installations	L'influent de la station est fortement dilué. Par conséquent, la station est régulièrement lessivée et nous ne parvenons pas à maintenir un taux de boues suffisant dans les bassins.	Modification des paramètres de fonctionnement notamment en limitant le débit d'entrée à 1 Q18 et ce en accord avec le SPW Direction de eaux de surface	Les modifications ont été réalisées et les premières mesures montrent que le taux de boues des bassins est en augmentation.	Novembre 2019
232	SE Aubel : parties intéressées : réduction des nuisances sonores	Le fonctionnement des surpresseurs induit un bruit dans les canalisations d'air. Ce bruit provoque des nuisances sonores au niveau du voisinage durant les heures creuses.	Placement d'un compensateur de vibrations au niveau de la conduite principale et modifications des attaches afin de supprimer les contacts « metal-matel ».	Demande prix pour la réalisation des travaux	Septembre 2019
233	SE Stavelot : réduction de la consommation en eau de distribution	Actuellement le polymère est dilué à l'aide d'eau de distribution. Le placement d'un filtre à sables pour l'eau de service va permettre d'utiliser cette eau pour la dilution du polymère.	Installation d'un filtre à sables	En cours	Décembre 2019
234	SE Oreye : accroissement de la fiabilité des installations	Le dessableur actuel n'est pas efficace et remonte beaucoup d'eau. Pour permettre à cette eau de s'évacuer, il est nécessaire de posséder deux conteneurs en permanence du site et d'effectuer un roulement.	Installation d'un classificateur à sables qui va améliorer la qualité des sables et diminuer les trajets des camions assurant actuellement la rotation des conteneurs	En cours	Décembre 2019
235	SE Lontzen	Le permis de la station de Lontzen (4700 EH) impose le respect d'une norme particulière en N. Vu la variation du rapport DCO/N, nous ne pouvons garantir le respect de cette norme et ce malgré l'injection d'éthylène glycol. Ce produit est classé dangereux.	Adapter la norme de manière à ce qu'elle ne soit affective que lorsque le rapport DCO/N est supérieur à 9. Cette façon de procéder permettrait de supprimer l'injection d'un produit dangereux au niveau de l'influent de la station dans le but de garantir le respect de la norme en N.	En cours	Décembre 2019





Station d'épuration de Trois-Ponts (1 950 E.H.)

5. LES RÉSULTATS

5.1 LES PLAINTES

PL 01/2016 : en cours

Date : 15/04/2016 **Plaignant** : Contrat rivière du Geer **Site concerné** : SE Waremme

Motif : Présence sur le Geer de mousse blanche provenant de la station

Mesures prises :

- Des travaux de rénovation et de mise à niveau de la station de Waremme sont repris dans le programme d'investissement de la SPGE.
- Envoi d'un courrier aux instances expliquant que l'augmentation significative du nombre d'habitants reliés au réseau d'égouttage et l'expansion du zoning industriel de Waremme, provoquent une surcharge de la station tant au niveau de la charge polluante qu'au niveau de la charge hydraulique.

PL 01/2019 : en cours

Date : 28/03/2019 **Plaignant** : Riverain + Ville de Liège **Site concerné** : SE Liège-Sclessin

Motif : Présence régulière d'odeurs « sûres » issues de la station + demande de la Ville de Liège d'être tenue au courant des mesures mises en place afin d'éliminer ces désagréments.

Mesures prises :

- Modifications des paramètres de fonctionnement du traitement des eaux de pluviales notamment en augmentant le nombre de rinçages de manière à éliminer un maximum d'eau résiduelle pouvant fermenter.
- Installation d'appareils de brumisation de produits destructeurs d'odeurs dès que la température extérieure atteint 20°C et/ou que l'installation d'eaux pluviales se met en fonctionnement.
- Commande à une société experte en odeurs et atmosphères pollués de la réalisation d'une campagne de mesures estivales visant à établir une cartographie des odeurs et à vérifier le bon fonctionnement de la désodorisation de la station.

PL 02/2019 : en cours

Date : 11/04/2019 **Plaignant** : Riverain + SPW **Site concerné** : SE Aubel

Motif : Présence d'un bruit strident lorsque les surpresseurs fonctionnent en grande vitesse. Ce bruit incommode les voisins en soirée. Le SPW a réalisé des mesures de bruit et démontre que nous ne sommes pas en infraction environnementale.

Mesures prises :

- Bien que nous ne soyons pas en infraction environnementale, nous avons limité le mode de fonctionnement des surpresseurs en « petite vitesse » de 22 h 00 à 6 h 00.
- Cette restriction pourrait avoir des conséquences sur le fonctionnement de la station. Dès lors, nous allons étudier la possibilité de placer sur la conduite d'air un dispositif destiné à absorber les vibrations dues au passage de l'air dans les conduites (Voir objectif environnementale n° 232).

5.2 LES BOUES D'ÉPURATION

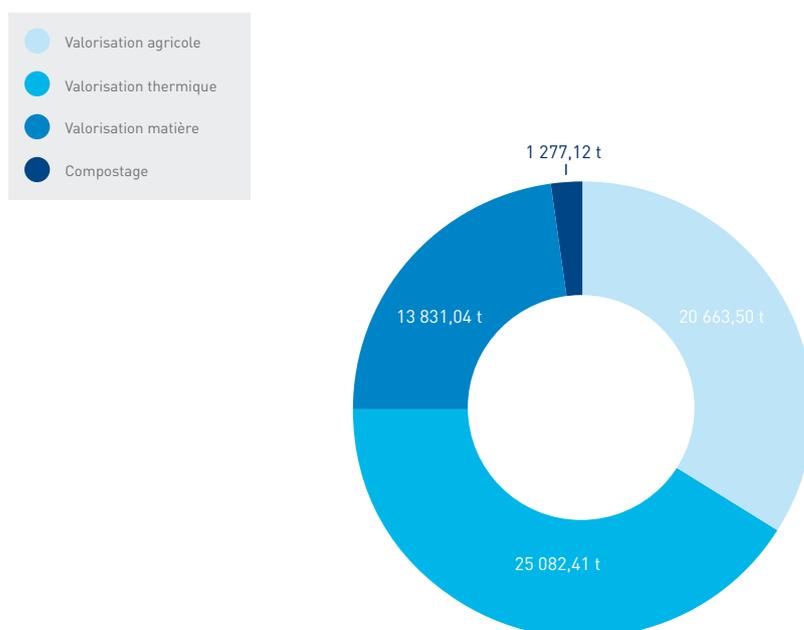
5.2.1 LA PRODUCTION

Les boues d'épuration sont les principaux résidus du traitement des eaux usées par les stations d'épuration. Elles sont constituées de matières organiques et minérales. La quantité de boues produites peut nous donner une image de la pollution réellement dégradée dans les stations d'épuration.

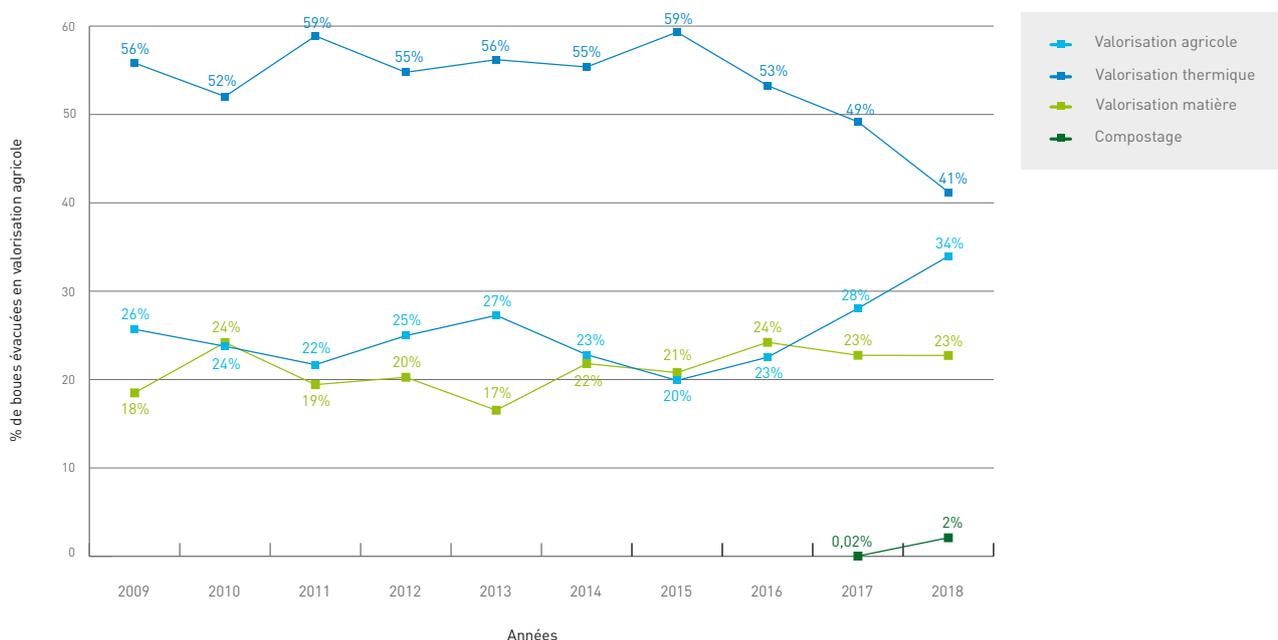
5.2.2 LES FILIÈRES D'ÉVACUATION

Un des points de notre politique environnementale est la recherche de filières d'évacuation les plus respectueuses de l'environnement et une des recommandations de la SPGE (partie intéressée) est de donner priorité, pour l'évacuation de boues, à la valorisation agricole.

Le graphe ci-dessous, nous montre la répartition des boues produites en 2018 dans les différentes filières.



Le graphe suivant illustre la répartition générale de la quantité de boues produites, par $EH_{\text{traité}}$, dans les différentes filières. On constate que depuis 2015, la valorisation agricole est en constante progression au détriment de la valorisation thermique. La valorisation matière, quant à elle, est stable et depuis 2017 la filière de compostage a été introduite.



Pour chaque site dont les boues sont valorisées en agriculture, nous devons posséder un certificat d'utilisation en agriculture. Ces certificats sont octroyés par le Département du sol et des Déchets du Service Public de Wallonie.

Pour les sites au départ desquels les boues sont directement dirigées vers les parcelles agricoles, il est obligatoire d'obtenir, en plus du certificat d'utilisation, une autorisation de commercialisation délivrée par l'AFSCA.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de nombre de certificats de valorisation et d'autorisations de commercialisation détenus par l'AIDE.

ANNÉE	NOMBRE DE CERTIFICATS DE VALORISATION	NOMBRE DE CERTIFICATS DE COMMERCIALISATION
2013	24	4
2014	25	4
2015	28	4
2016	31	6
2017	32	6
2018	32	7

5.3 LES DÉCHETS

5.3.1 LES REFUS DE DÉGRILLAGE

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution annuelle des quantités de refus de dégrillage récoltées sur nos stations

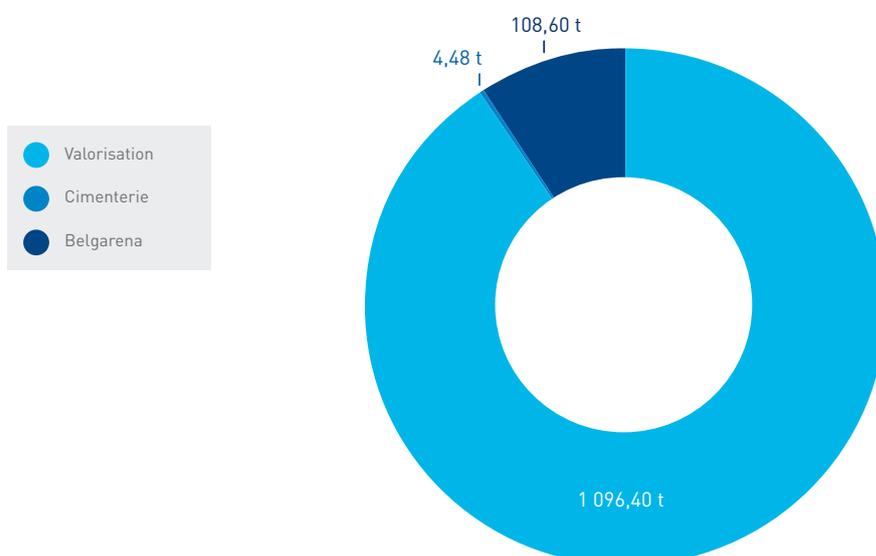
	2014	2015	2016	2017	2018
Refus dans les conteneurs pesés	766 T	713 T	600 t	942 t	967 t
Conteneurs 1100 litres	521 conteneurs	652 conteneurs	678 conteneurs	445 conteneurs	593 conteneurs

5.3.2 LES SABLES

Les sables issus des dégraisseurs des stations sont prioritairement évacués vers le centre de traitement des PCRA de la station de Liège-Oupeye. Ces sables sont, après traitement, enregistrés comme « pierres naturelles » et sont valorisés par un entrepreneur.

Le graphe ci-dessous illustre les quantités de sables évacuées vers les différentes filières au cours de l'année 2018.

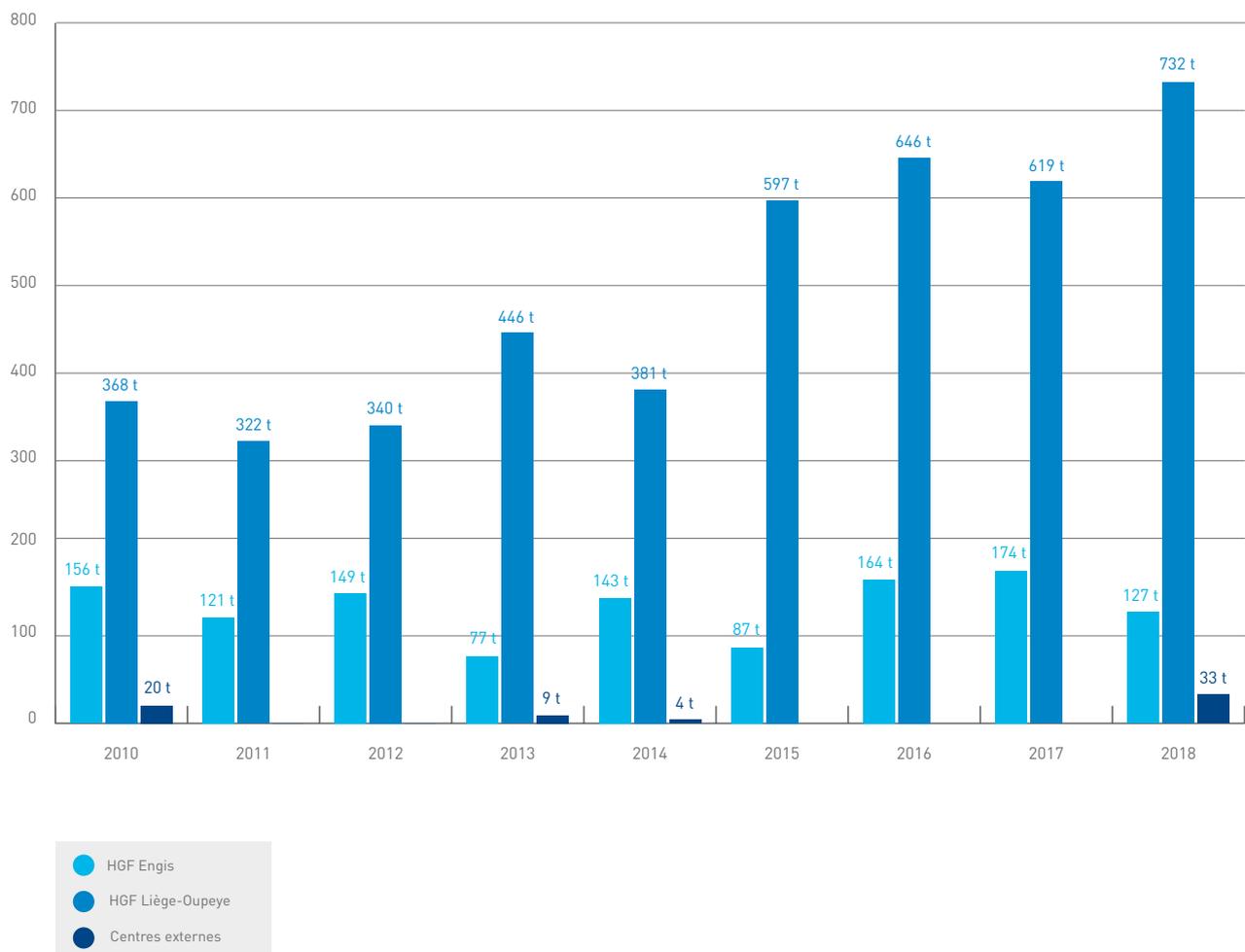
Répartition des évacuations des sables dans les différentes filières



5.3.3 LES GRAISSES

Le graphe suivant illustre l'évolution annuelle de la quantité de graisse récupérée sur les stations. Suite à la réception de pollution et par mesure de prudence, en 2018, 33 tonnes de graisses ont été évacuées dans un centre de traitement externe.

Evolution de la quantité de graisses traitées dans les différentes filières

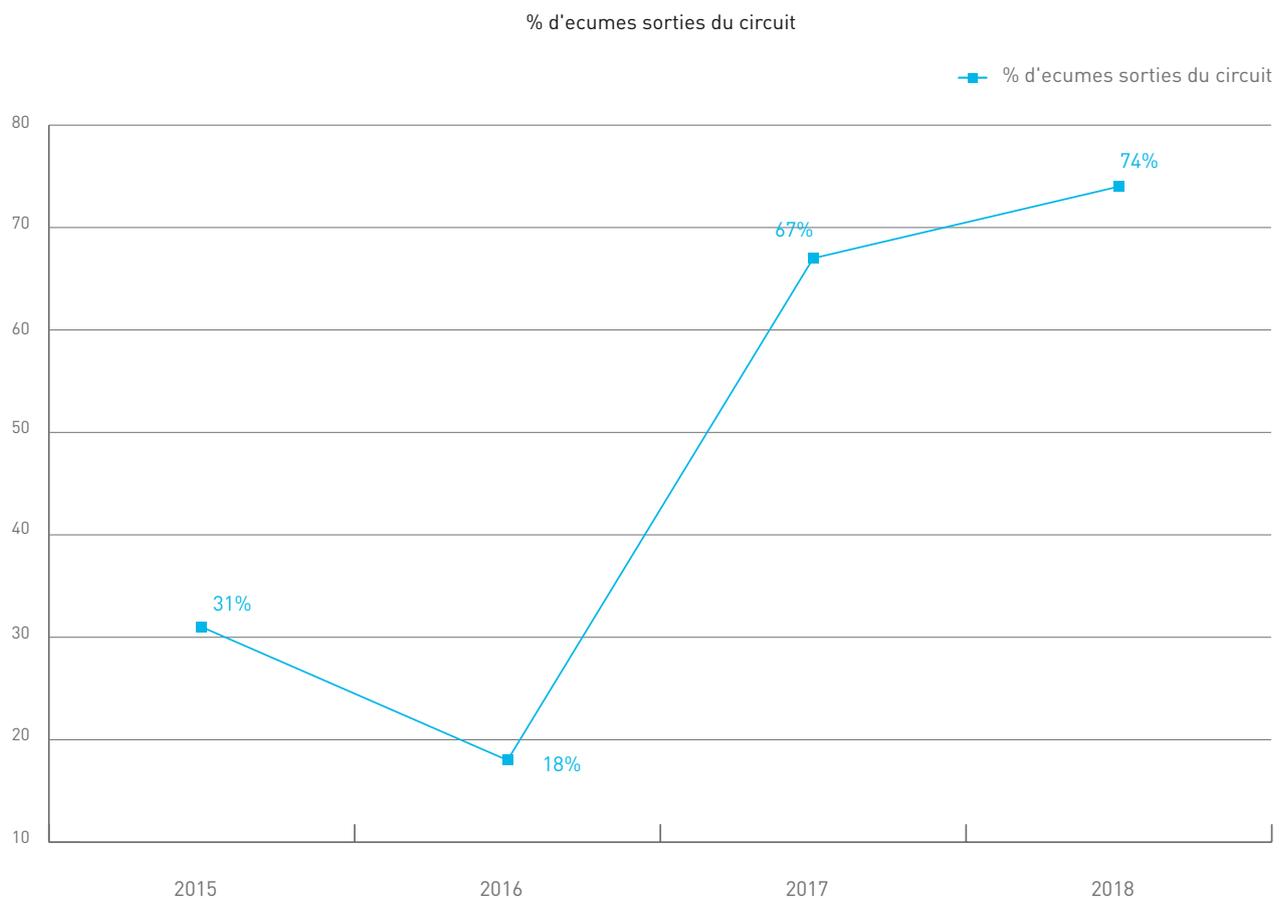


5.3.4 LES ÉCUMES ET FLOTTANTS

Lors des revues de Direction, il a été décidé de réorganiser l'élimination des écumes et des flottants. Les principaux objectifs de cette réorganisation sont :

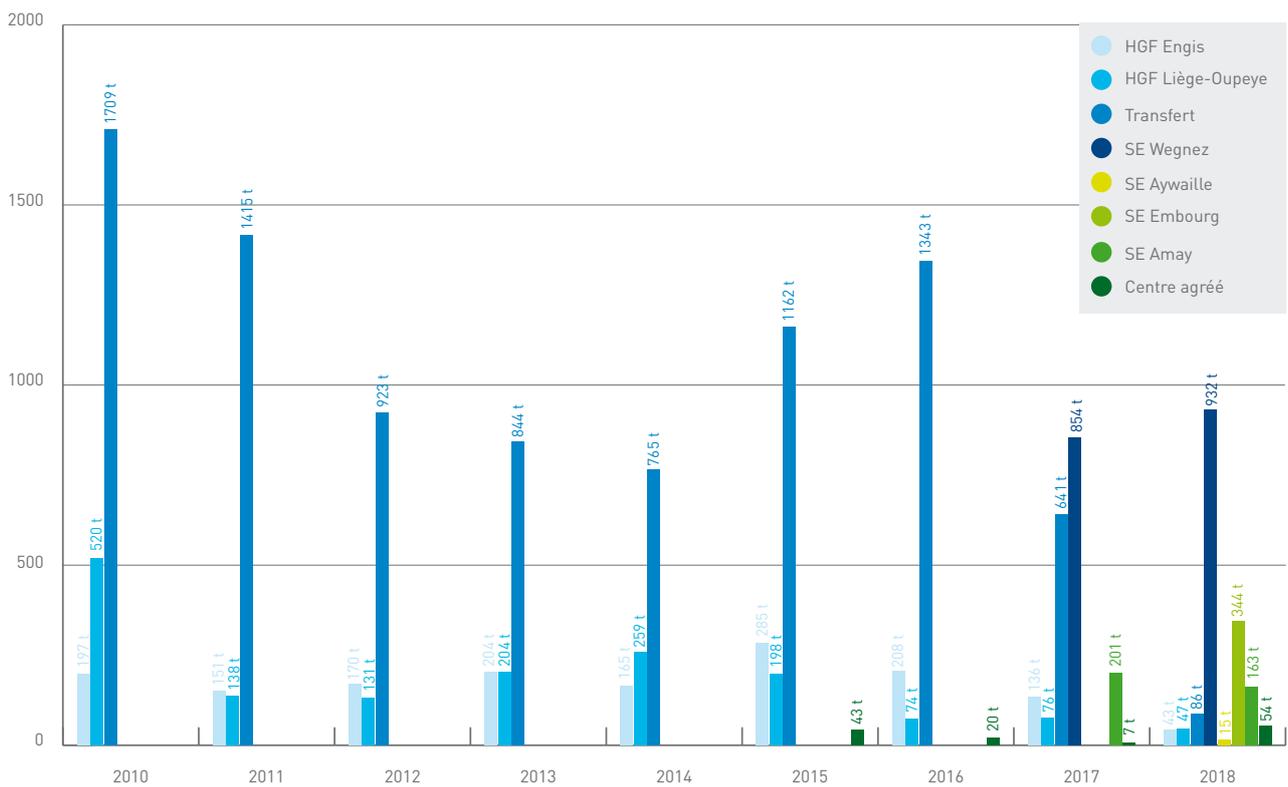
- ▶ Réserver les centres de traitement des HGF de Liège-Oupeye et d'Engis au traitement exclusif des graisses,
- ▶ De sortir au maximum les flottants de la filière d'épuration en évitant les transferts de ces derniers vers d'autres stations. Pour ce faire, nous les avons incorporés dans le circuit de traitement des boues des stations de Wegnez et d'Amay.

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution annuelle du pourcentage de flottants sorti de la filière épuratoire.



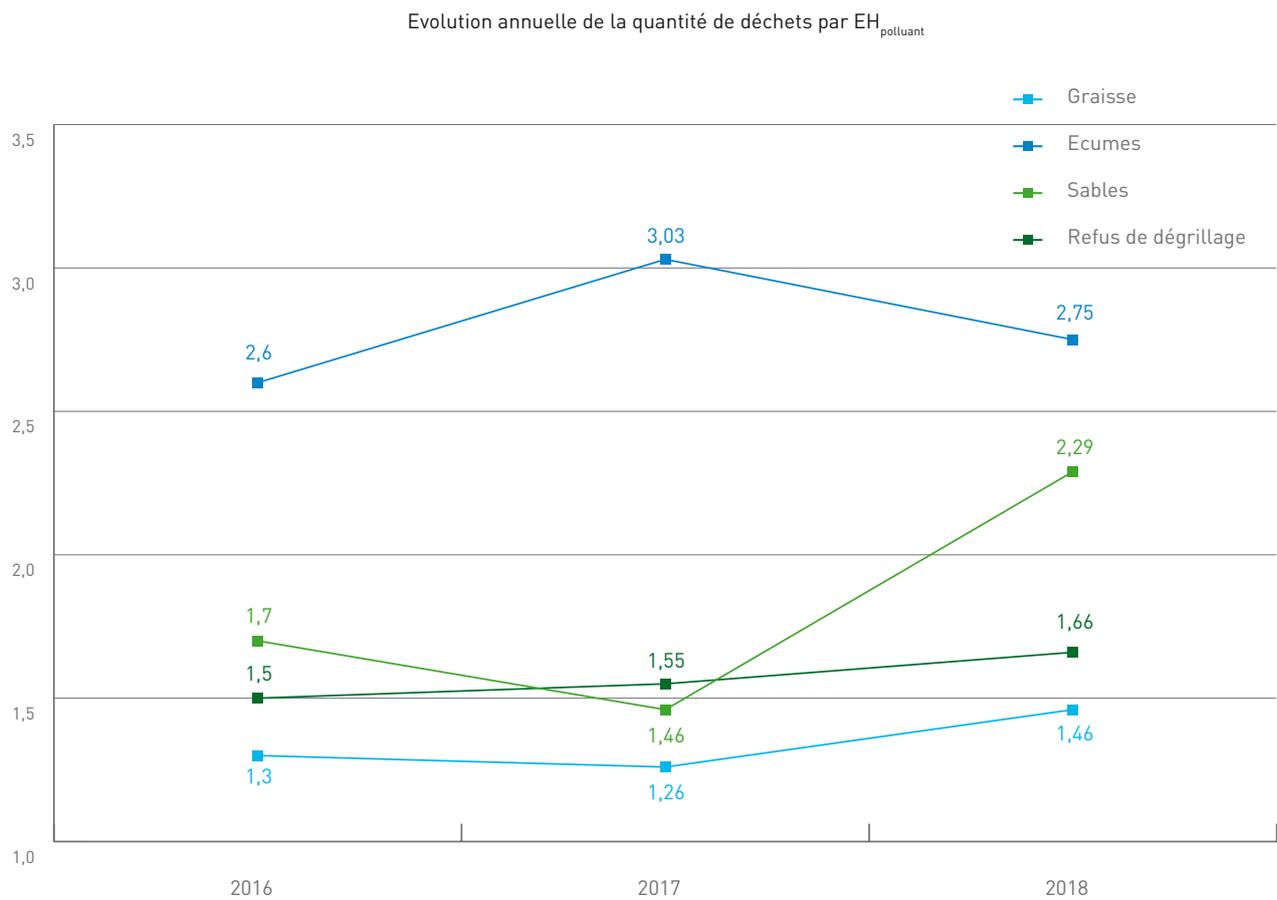
Le graphe ci-dessous montre l'évolution annuelle des quantités de flottants récupérées sur nos stations.

Evolution de la quantité d'écumes traitées dans les différentes filières



5.3.5 ÉVOLUTION ANNUELLE

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution annuelle de la quantité annuelle de déchets récupérées par EH_{polluant}.

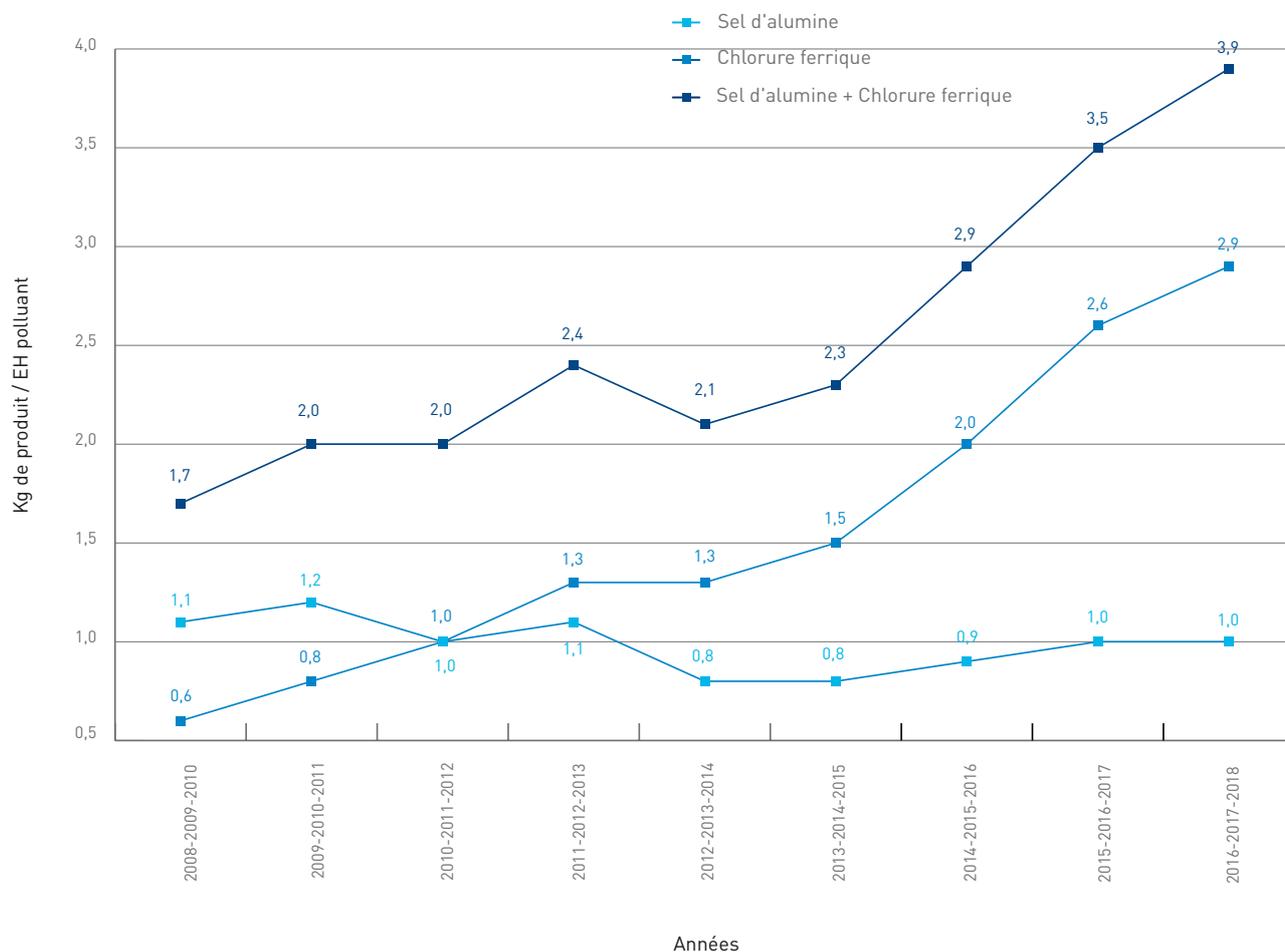


5.4 LA CONSOMMATION DES RÉACTIFS

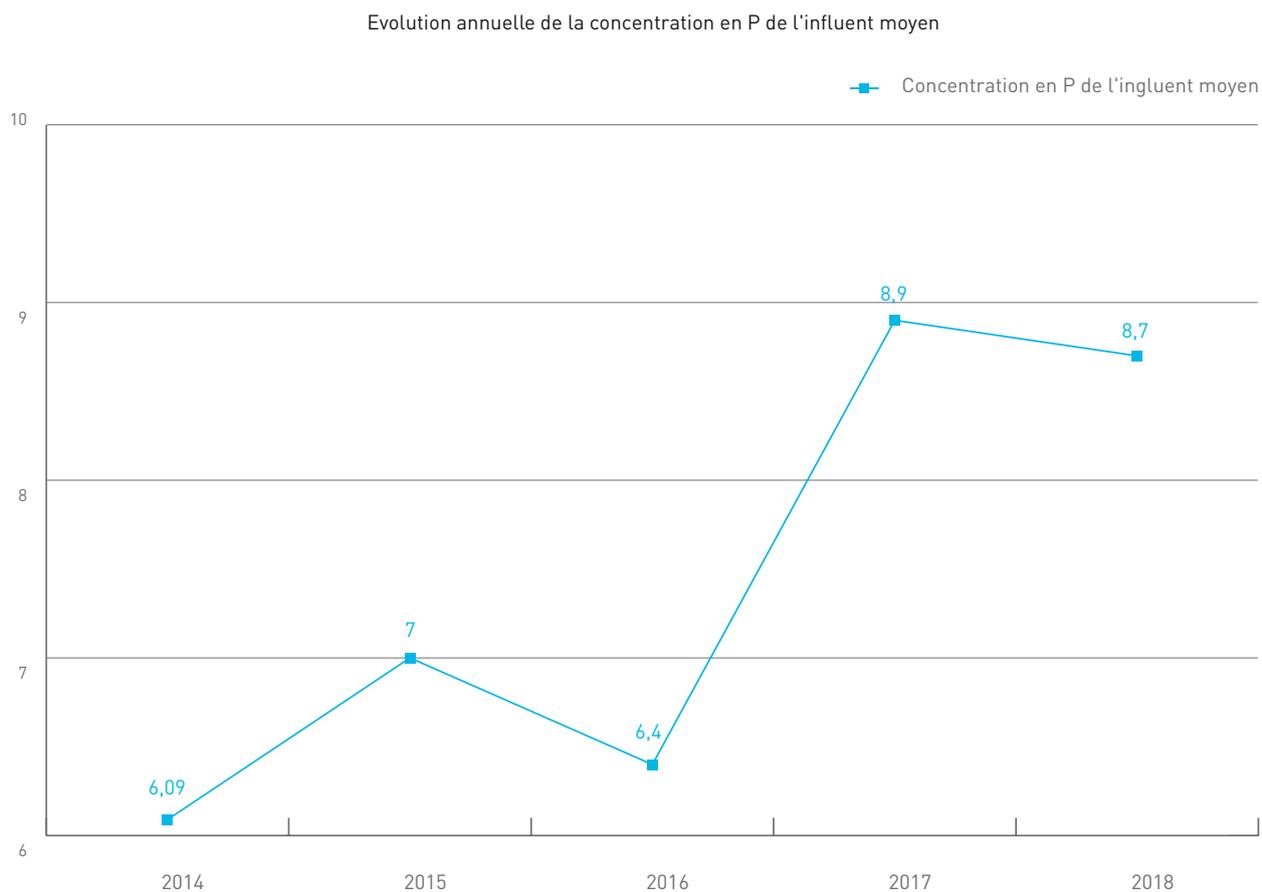
Certaines de nos stations doivent respecter une norme de rejet en phosphore. Bien qu'une déphosphatation biologique soit présente via une phase d'anaérobie, il est nécessaire, pour assurer le respect de cette norme, de la compléter par une déphosphatation chimique. Cette dernière consiste à injecter du chlorure ferrique.

Pour les stations où nous devons lutter contre la prolifération de bactéries filamenteuses, la solution consiste à injecter des sels d'alumine.

Le relevé des consommations de réactifs est basé sur les factures annuelles. Certaines commandes étant réalisées en fin d'année, il nous est paru plus juste d'illustrer la consommation des réactifs par $EH_{\text{traité}}$ via une moyenne coulissante sur 3 années.



On constate une augmentation de la quantité de réactifs injectés par EH. Cette dernière peut être mise en corrélation avec l'augmentation de la concentration en P de l'influent moyen des stations comme le démontre le graphe ci-dessous.

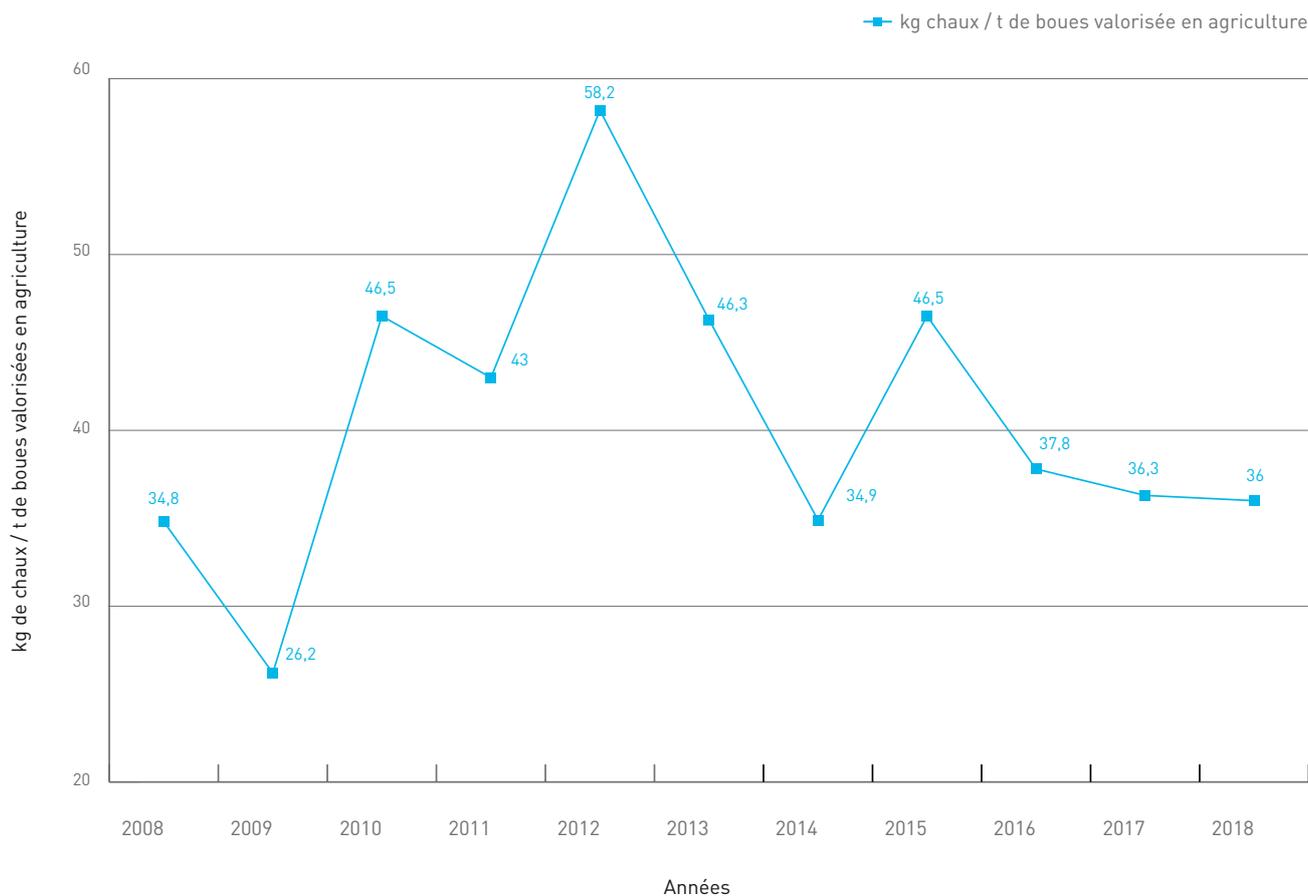


Les certificats de valorisation agricole des boues nous imposent de réaliser un chaulage avant leur évacuation vers les parcelles agricoles.

L'ajout de chaux magnésienne aux boues d'épuration présente de nombreux avantages :

- ▶ l'augmentation de la siccité des boues traitées grâce à l'apport de matières sèches et une réaction exothermique de la chaux au contact avec les boues,
- ▶ la tenue en tas des boues chaulées est améliorée, ce qui en permet le stockage en bord de champs en dehors des périodes de fertilisation des terres agricoles,
- ▶ la chaux complète la stabilisation des boues, éliminant ainsi les risques de fermentation et de dégagement d'odeurs lors du stockage et de l'épandage sur champs,
- ▶ par l'augmentation du pH des boues, les organismes pathogènes éventuellement encore présents dans les boues sont détruits, les boues chaulées sont ainsi hygiénisées,
- ▶ la teneur en Ca(OH)_2 des boues chaulées augmente leurs valeurs agronomiques et économique.

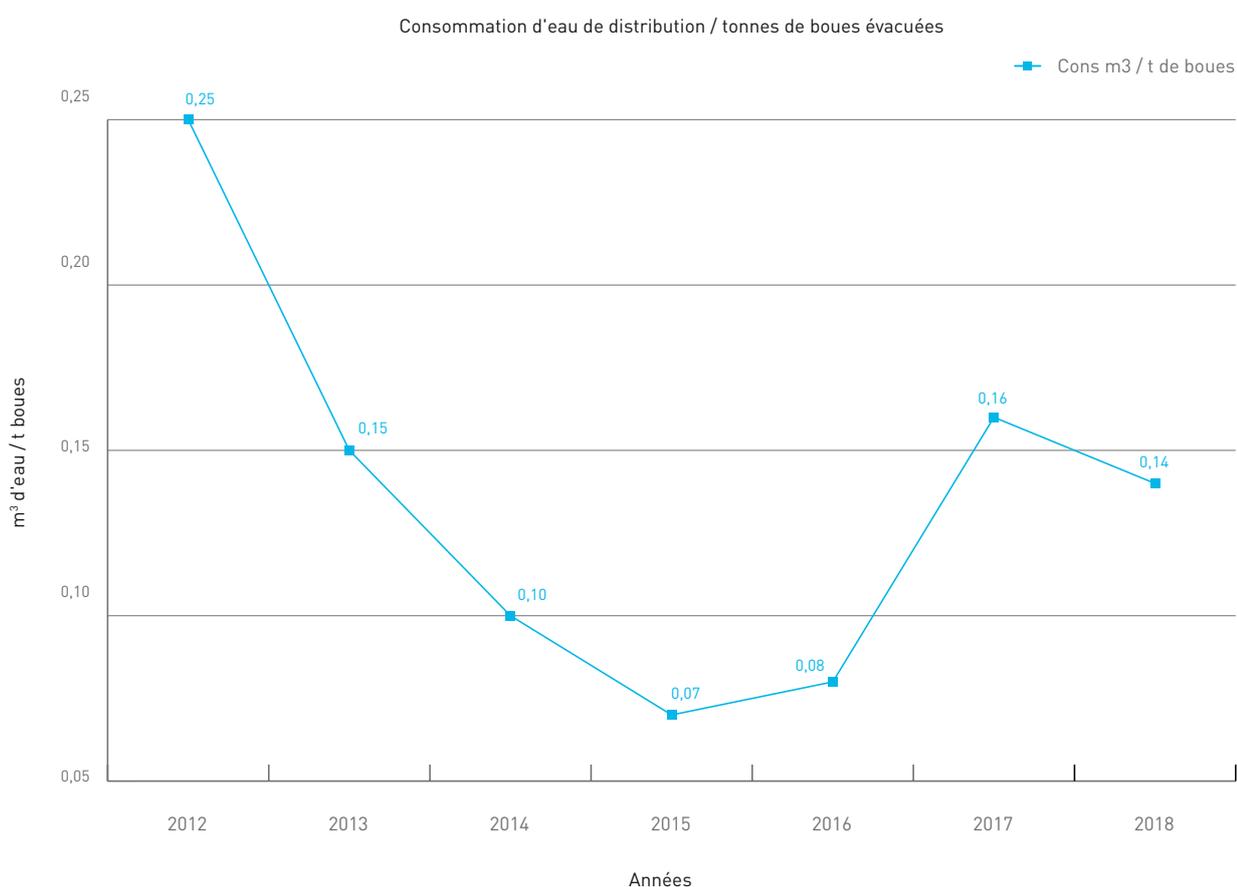
Le graphe ci-dessous représente l'évolution annuelle de la quantité moyenne de chaux / tonne de boues valorisées en agriculture. Afin de mieux réguler l'injection de chaux dans les boues à valoriser en agriculture, l'objectif 200, aujourd'hui clôturé, prévoyait dès 2018 la prise systématique du pH des boues chaulées.



5.5 LA CONSOMMATION EN EAU DE DISTRIBUTION

Les deux principales sources de consommation d'eau de distribution dans nos stations d'épuration sont la préparation du polymère pour les stations dotées d'une unité de déshydratation des boues ainsi que la déconcentration des tours de désodorisation chimique de l'eau pour les stations de Wegnez, Liège-Oupeye, Liège-Sclessin et Amay. Afin de maîtriser cette consommation, de nombreux objectifs visant à utiliser l'eau industrielle pour ces sources ont été réalisés.

Le graphe ci-dessous illustre la consommation globale d'eau de distribution par tonne de boues produites pour l'ensemble des stations munies d'une unité de déshydratation.



L'augmentation de l'indicateur constatée depuis 2017 est principalement due à l'introduction de la station d'Amay dans le calcul de l'indicateur. L'objectif 218 a pour but de réduire la consommation en eau de distribution de cette station par l'utilisation d'eau industrielle désinfectée pour le rinçage des tours de désodorisation.

Pour 2018, la diminution de l'indicateur est principalement due à l'utilisation durant toute l'année de l'eau industrielle pour la préparation du polymère, le rinçage de tours de désodorisation et le nettoyage des filtres presses à la station d'épuration de Sclessin. Pour cette station, la consommation annuelle d'eau de distribution est passée de 2831 m³ en 2017 à 593 m³ en 2018.

5.6 LES PRODUITS DE CURAGE DES RÉSEAUX

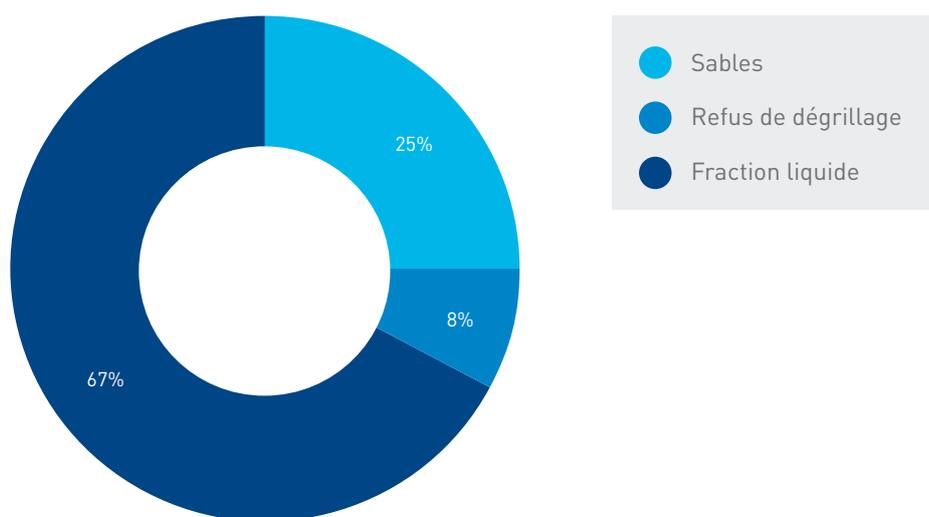
5.6.1 LE CENTRE DE TRAITEMENT DE LIÈGE-OUPEYE

En 2018, nous avons, sur ce centre, dépoté 4507 t. Ces dépotages ont deux origines :

- ▶ les sables issus des dessableurs de nos stations d'épuration ;
- ▶ les PCR issus du curage des réseaux des communes.

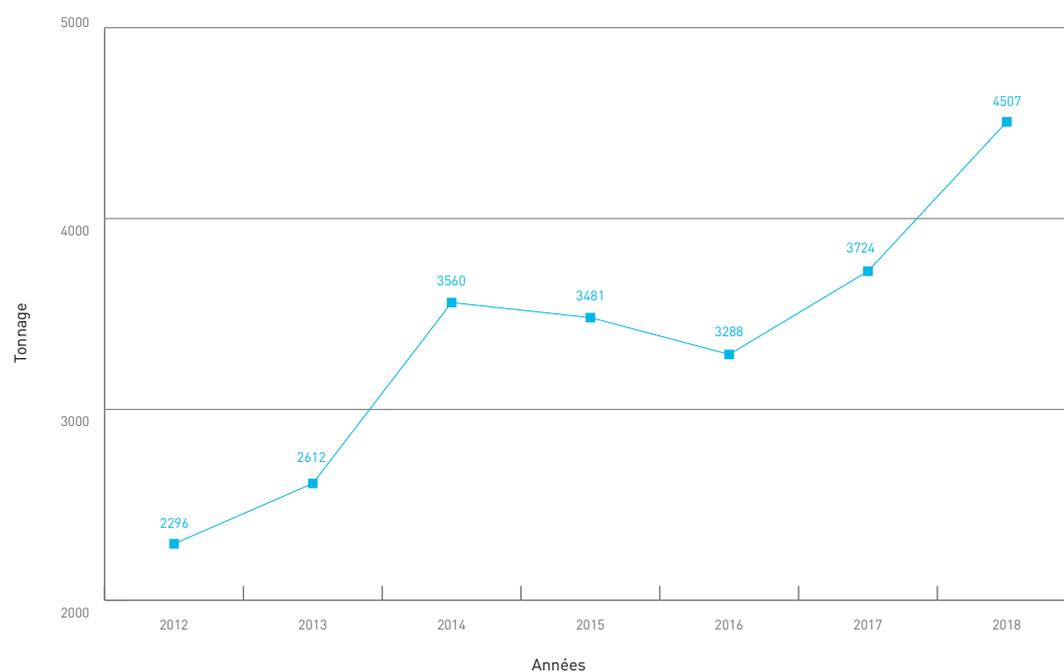
Les graphes ci-dessous illustrent la composition de ces dépotages et l'évolution annuelle des volumes dépotés.

La composition



L'évolution

Tonnage déposé au centre PCR de Liège-Oupeye



5.6.2 LES CENTRES DE REGROUPEMENT DES PCR

Le tableau ci-dessous indique les quantités de PCR déposées depuis 2016 sur les centres de regroupement des PCR.

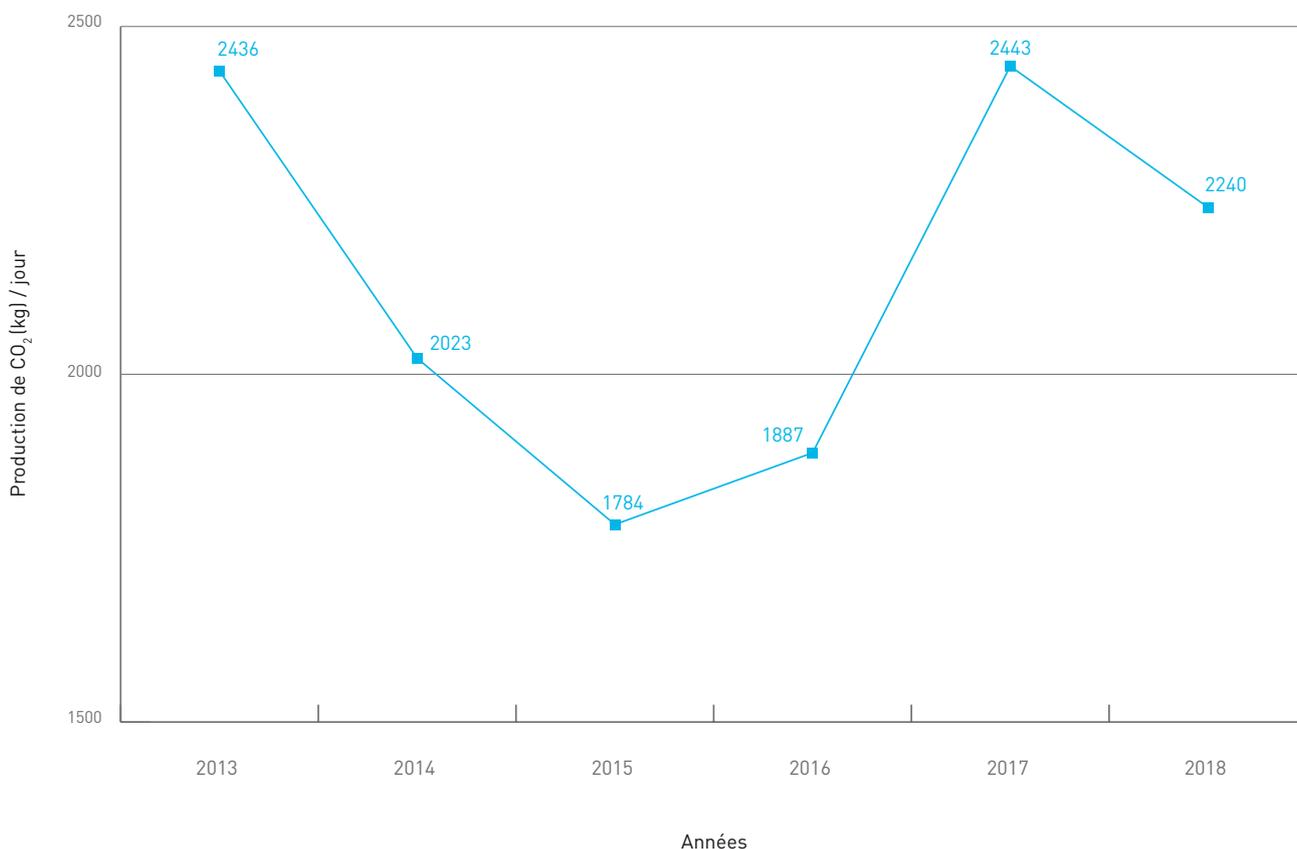
	SE MEMBACH	SE YERNE	SE ENGIS	TOTAL
2016	5,44 t	40,56 t	0 t	46,00 t
2017	18,90 t	113,18 t	0 t	132,08 t
2018	104,29 t	0 t	0 t	104,29 t

5.7 LES REJETS DE CO₂

La principale source de consommation directe d'énergie fossile sur les stations est le chauffage des locaux. Le graphe ci-dessous représente, en se basant sur les consommations annuelles et les facteurs de conversion repris dans la littérature (source : <http://www.awac.be/index.php/autres-ressources#les-facteurs-d'émissions>), l'évolution des émissions de CO₂ de nos stations par jour calendrier.

L'augmentation de 2016 à 2017 de la production de CO₂ / jour calendrier est due à l'intégration dans le calcul des stations de Sclessin et de Herve. Ces stations sont munies d'un chauffage au gaz naturel et il y a du personnel en permanence sur ces sites.

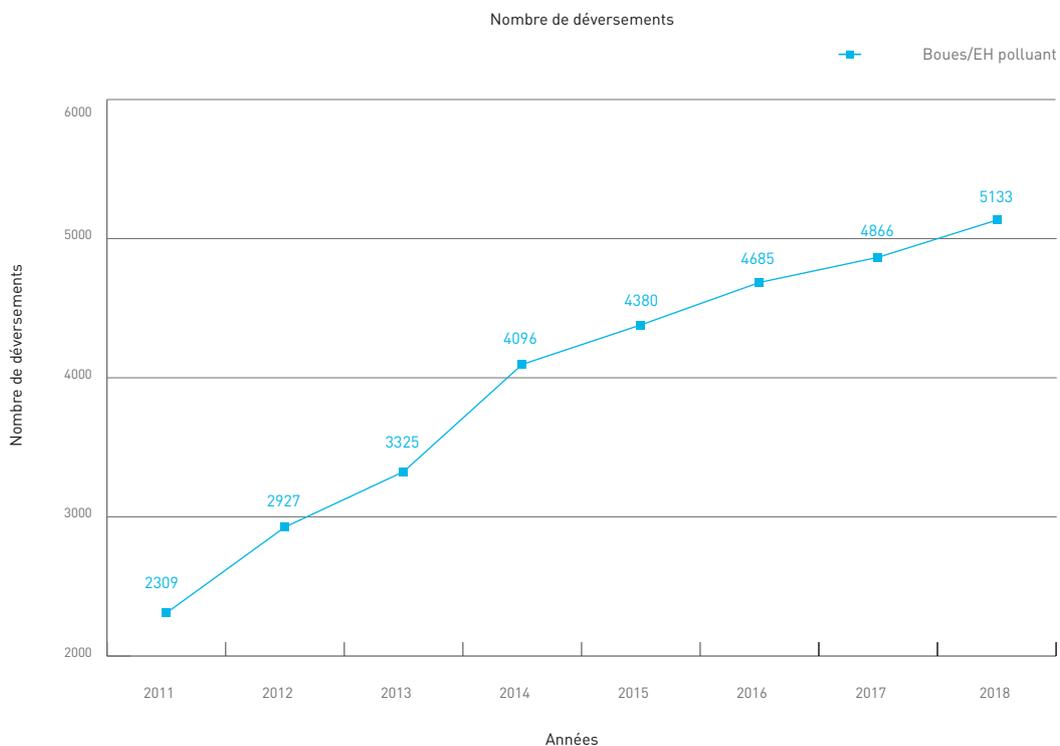
En 2018, nous avons réalisé deux objectifs environnementaux qui consistaient à calorifuger les canalisations d'eau chaude dans les locaux de chauffage des stations de Liège-Oupeye, Lantin, Wihogne et Grosses-Battes. Nous constatons une diminution significative de la température de ces locaux et la diminution de la production journalière de CO₂ pourrait être la résultante de ces objectifs.



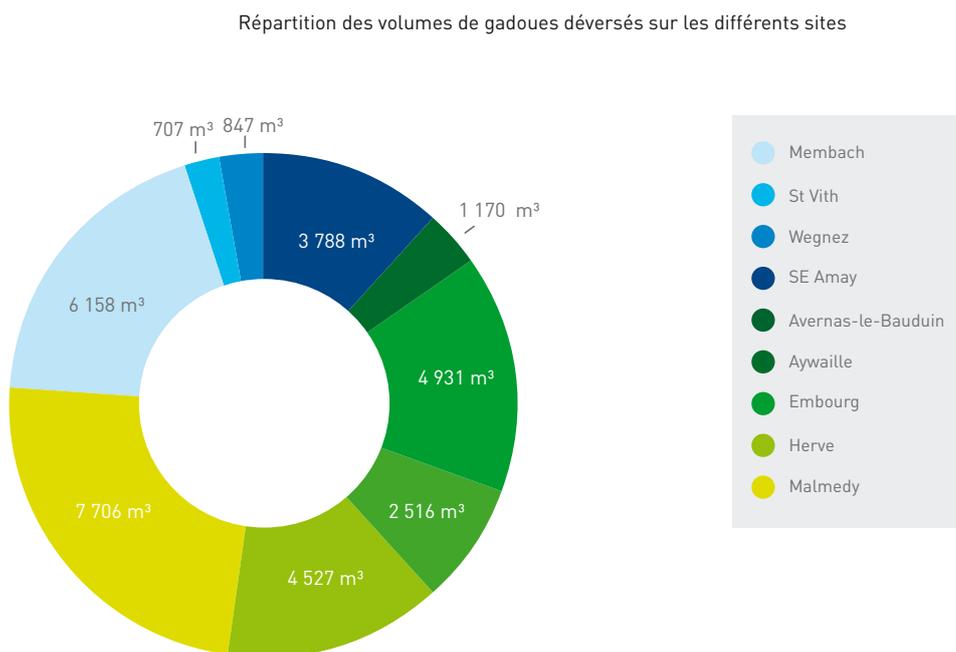
5.8 LES GADOUES DE FOSSES SEPTIQUES

L'AIDE possède 9 centres de réception des gadoues de fosses septiques. Ces centres sont présents sur les stations d'Amay ; d'Avernas-le-Bauduin, d'Aywaille, d'Embourg, de Herve, de Malmedy, de Membach, de Saint-Vith et de Wegnez. Les graphiques suivants nous montrent que la fréquentation de ces centres est en augmentation constante depuis l'année 2011 tant au point de vue du volume de gadoues déversés qu'au nombre de déversements annuellement réalisés.





Le graphique suivant nous montre la répartition pour l'année 2018 des volumes déversés sur les 9 centres de réception.

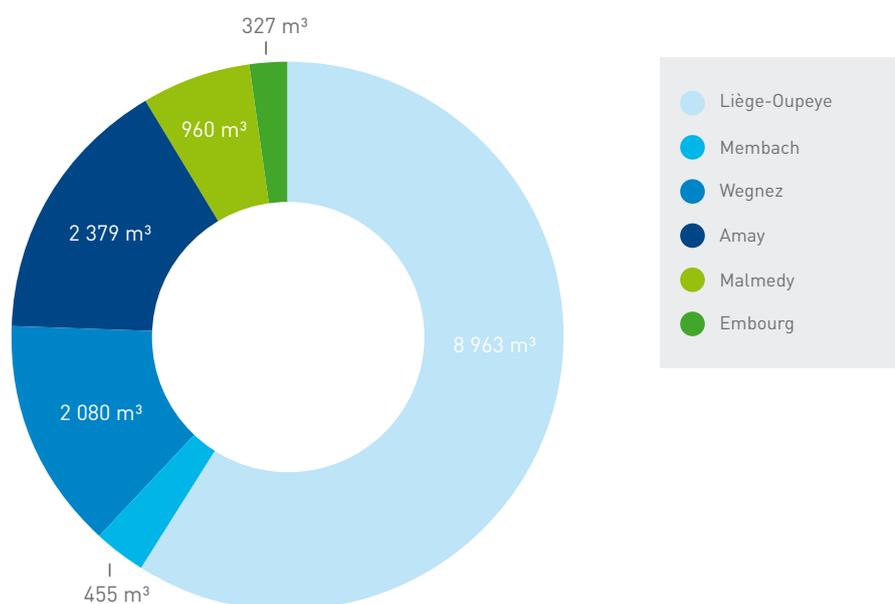


En 2018, 54 vidangeurs ont fréquenté nos centres.

5.9 LES EAUX INDUSTRIELLES

L'AIDE a accordé à certains industriels ne disposant pas de station d'épuration, l'autorisation de déverser leurs eaux usées dans certaines stations d'épuration.

Le graphe ci-dessous illustre les quantités d'Eaux Usées Industrielles déversées au cours de l'année 2018.



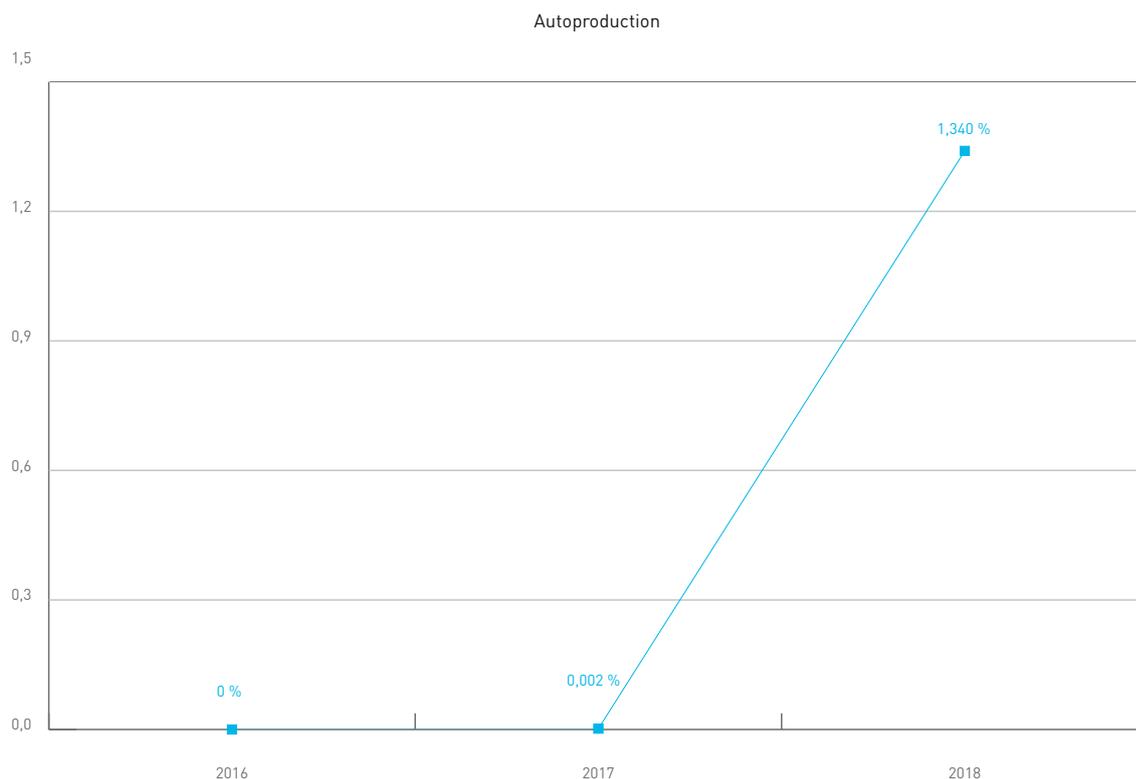
5.10 LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Comme le prévoyait l'objectif environnemental 192, des installations de panneaux photovoltaïques ont été placées sur les stations des Grosses-Battes, d'Amay et de Sclessin mises en fonctionnement en décembre 2018.

	PRODUCTION EN 2017	PRODUCTION EN 2018
SE Grosses-Battes	806 kWh	98 110 kWh
SE Amay	0	407 714 kWh
SE Sclessin	0	4 610 kWh
TOTAL	806 kWh	510 434 kWh

Pour l'année 2018, la production d'énergie renouvelable (510.434 kWh) représente 1,3 % de la consommation globale (38.089.370 kWh) des stations enregistrées EMAS.

La fourniture d'électricité est régie par un marché de service SPGE qui prévoit la fourniture de 100 % d'électricité verte. Par conséquent, il nous paraît plus explicite d'illustrer l'évolution de la proportion d'électricité autoproduite dans nos installations par rapport à la consommation annuelle de nos stations.



5.11 LES POLLUTIONS

Une des causes les plus fréquentes du dysfonctionnement des stations est la réception de pollutions via le réseau d'égouttage. Malheureusement ces dernières ne sont pas toujours mises à jours et vu la complexité des réseaux d'égouttage, il est très souvent difficile d'identifier avec certitude les pollueurs. Lorsqu'une pollution est découverte par un agent, nous prévenons systématiquement le Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie. Le tableau ci-dessous reprend le recensement annuel des déclarations de réception de pollution envoyées au SPW.

ANNÉE	NOMBRE DE POLLUTIONS RECENSÉES
2016	33
2017	24
2018	33

5.12 LA BIODIVERSITÉ

Afin de favoriser la biodiversité sur nos sites, nous avons mené toute une série d'actions :

- ▶ Dans la gestion des espaces verts, nous avons
 - ▶ Remplacé : là où cela était réalisable, la tonte par le fauchage tardif : en 2018, la répartition est la suivante : 164.554 m² en fauchage tardif pour 150.113 m² en tonte,
 - ▶ Maintenu 10.061 m de haies,
 - ▶ Maintenu 29.894 m² de zones plantées.
- ▶ Placé sur certains sites des nids pour les oiseaux.
- ▶ Placé sur certains sites des hôtels à insectes.
- ▶ Grâce au placement d'un nid, pour la troisième année consécutive, la station de Liège-Oupeye a vu la naissance d'une nichée de faucons crécerelles.



Station d'épuration de Trois-Ponts (1 950 E.H.)

6. QUELQUES DONNÉES EN VRAC

Pour l'ensemble de ces stations, l'AIDE a épuré en 2018 un volume de 83.116.193 m³.

Le tableau ci-dessous illustre les tonnages annuels épurés (calculer sur base des analyses)

	2016	2017	2018
DB05	15 094 t	17 530 t	18 082 t
DCO	47 990 t	45 405 t	46 377 t
MES	26 689 t	25 951 t	27 125 t



7. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

STATIONS	EH POLLUANTS 2018 (60 G)	KWH 2018	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE			
			2018	2017	2016	2015
Amay	16584	1449299	87,4	121,0	/	/
Aubel	2252	222785	98,9	75,9	76	76
Avernas	5357	289469	54,0	57,329	48	90
Awans	7727	393360	50,9	46,8	27	65
Aywaille	4135	340074	82,2	160,7	154	85
Bola	1667	66769	40,0	35,0	66	34
Braunlauf	192	19927	103,8	138,6	152	134
Bullange	856	50045	58,5	168,3	102	40
Butgenbach	1136	193092	170,0	265,5	119	117
Chawresse	139	36326	261,3	148,0	131	166
Coo	478	110203	230,5	41,693	242	208
Crenwick	820	12045	14,7	6,6	14	16
Deigné	843	7858	9,3	87,9	263	89
Embourg	12072	898735	74,4	86,5	95	50
Engis	7431	814597	109,6	134,7	121	103
Esneux	2604	285589	109,7	77,8	78	147
Ferrières Malacord	499	29044	58,2	106,3	26	16
Ferrières Saint Roch	78	18420	236,1	454,6	326	278
Fooz	623	136582	219,2	103,2	72	61
Francorchamps	78	19399	248,7	153,9	166	83
Freloux	886	83749	94,5	126,292	122	81
Goffontaine	10616	869731	81,9	42,1	15	25
Grosses Battes	10092	1411688	139,9	108,5	123	85
Hamoir	100	100585	1005,8	482,0	1154	347
Henri Chapelle	1490	62490	41,9	73,8	65	8
Herve	28646	1084768	37,9	38,4	/	/
La Brouck	2414	308302	127,7	106,1	116	85
La Falize	617	40837	66,19	43,5	22	65
La Mule	1563	175656	112,4	41,1	70	153
La Waltinne	525	40050	76,3	72,1	48	61
Lantin	28623	1501447	52,5	46,0	55	44

STATIONS	EH POLLUANTS 2018 (60 G)	KWH 2018	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE			
			2018	2017	2016	2015
Lantremange	2191	163691	74,7	168,3	189	135
Liège Oupeye	138077	13324237	96,5	82,3	60	48
Liège-Sclessin	116972	6297820	53,8	78,5	/	/
Lontzen	2953	163796	55,5	50,2	92	43
Louveigné	1497	63057	42,1	80,4	57	27
Malmedy	10425	479424	46,0	46,5	55	40
Manderfeld	240	23079	96,2	80,7	94	81
MarchinLilot	435	56301	129,4	166,1	150	100
Membach	5804	1242739	214,1	172,783	248	115
Momalle	2484	176279	71,0	49,0	71	43
Neupré (Butay)	3357	89367	26,6	108,0	144	60
Nonceveux	100	25737	257,4	154,7	178	146
Oreye	1331	199216	149,7	230,7	147	89
Othée	443	32320	73,0	51,1	64	50
Ouffet	936	54550	58,3	121,6	91	32
Plombières	11116	721079	64,9	46,4	81	43
Retinne	4772	289043	60,6	41,4	43	27
Robertville	532	44827	84,3	138,6	213	119
Rosoux	238	20978	88,1	102,1	47	71
Saint Remy	5299	190744	36,0	36,9	50	74
Saint Vith	8781	275212	31,3	29,2	32	18
Soumagne	6319	287465	45,5	76,5	76	43
Stavelot	3400	253863	74,7	107,6	170	53
Sy	130	67564	519,7	394,7	438	313
Thier de Huy	389	21370	54,9	11,7	100	37
Thommen	38	12583	331,1	321,8	669	283
Trois-Ponts	247	81694	330,7			
Welkenraedt	3478	383487	110,3			
Wansin	2013	115304	57,3	101,9	93	/
Waremme	10193	681608	66,9	58,9	41	34
Wegnez	102884	4191775	40,7	46,0	123	40
Wihogne	2547	381389	149,7	67,3	71	98
Yerne	9495	216408	22,8	74,96	41	43

8. GLOSSAIRE

CET :	C entre d' E nfouissement T echnique.
DIHEC :	D épenses I mportantes H ors E xploitation C ourante.
E.H :	équivalent-habitant – unité de charge polluante représentant la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO ₅) de 60 grammes par jour.
Effluent :	terme général désignant les eaux (généralement altérées de pollution organique, chimique, thermique, ...) sortant de chez un usager, un groupe d'usagers ou un site industriel.
Etiage :	niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.
HGF :	Huiles Graisses Flottants
Microns :	10 ⁻⁶ m.
NACE :	N omenclature des A ctivités économiques dans la C ommunauté E uropéenne.
N_T :	Azote total.
PCR :	P roduits de C urage du R éseau d'égouttage
pH :	en chimie, coefficient caractérisant le caractère acide ou basique d'une solution.
P_T :	Phosphore total.
SE :	Station d'épuration.
SME :	S ystème de M anagement E nvironnemental.
S.P.G.E :	S ociété P ublique de la G estion de l' E au
U.V :	U ltra V iolet.
EMAS :	E nvironnement M anagement and A udit S chème – Système communautaire de management environnemental et d'audit.



9. ADRESSE ET PERSONNES DE CONTACT

AIDE – Siège social

Rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas
Tél. : 04 234 96 96
Fax : 04 235 63 49
Internet : www.aide.be

Florance Herry

Directeur Général
Tél. : 04 234 96 96

José Lemlyn

Directeur
Tél. : 04 234 96 96

Franck Bodson

Responsable implantation et gestion EMAS
Tél. : 04 234 96 82

10. DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

Déclaration de Validation

Systeme Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60799582**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale 2019 – données 2018 de l'organisation

AIDE portant le numéro d'agrément **BE-RW-000022**

sis à

**rue de la Digue 25
4420 Saint-Nicolas
Belgique**

et utilisé pour:

Les stations d'épuration suivantes Braunlauf ; Thommen, Crenwick, Deigné, Francorchamps, Manderfel Nonceveux, Othée, Sy, Ferrières-Malacord, Ferrières-Saint-Roch, Rosoux, Robertville, Thier de Huy, Bullange, La Waltinne, Ouffet, Henri-Chapelle, Neupré Butay, Chawresse, Solron Bole, Marchin Jlot, Hamoir, La Mule, Fooz, Freloux, Momalle, Butgenbach, Oreye, Lantremange, Lontzen, Louveigné, Saint-Remy, Saint-Vith, Esneux, Aubel, Stavelot, Retinne, Yerbe, Avemas-le-Bauduin, Wihogne, Awans, Soumagne, Lontzen, Waremmes, La Brouck, Engis, Membach, Plombières, Embourg, Goffontaine, Malmedy, Grosses-Battes, Wegnez, Liège-Oupeye, Lontzen, Aywaille, Coe, La Falize, Wansin, Herve, Lantin, Amay, Sclessin, Trois-Ponts, Welkenraedt et le centre de chaulage de Lantin.

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1505

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par le règlement (UE) 2017/1505;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2019 – données 2018 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par le règlement (UE) 2017/1505, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration : 14 EA 82a/2

Date de délivrance : 28 octobre 2019



Pour le vérificateur environnemental:

Daniëlla Segers
Président de la Commission de Certification





EMAS

Management
environnemental
vérifié

REG.NO. BE-RW-22



rue de la Digue, 25 | 4420 Saint-Nicolas
Tél. +32 (0)4 234 96 96 | Fax +32 (0)4 235 63 49
aide@aide.be | www.aide.be